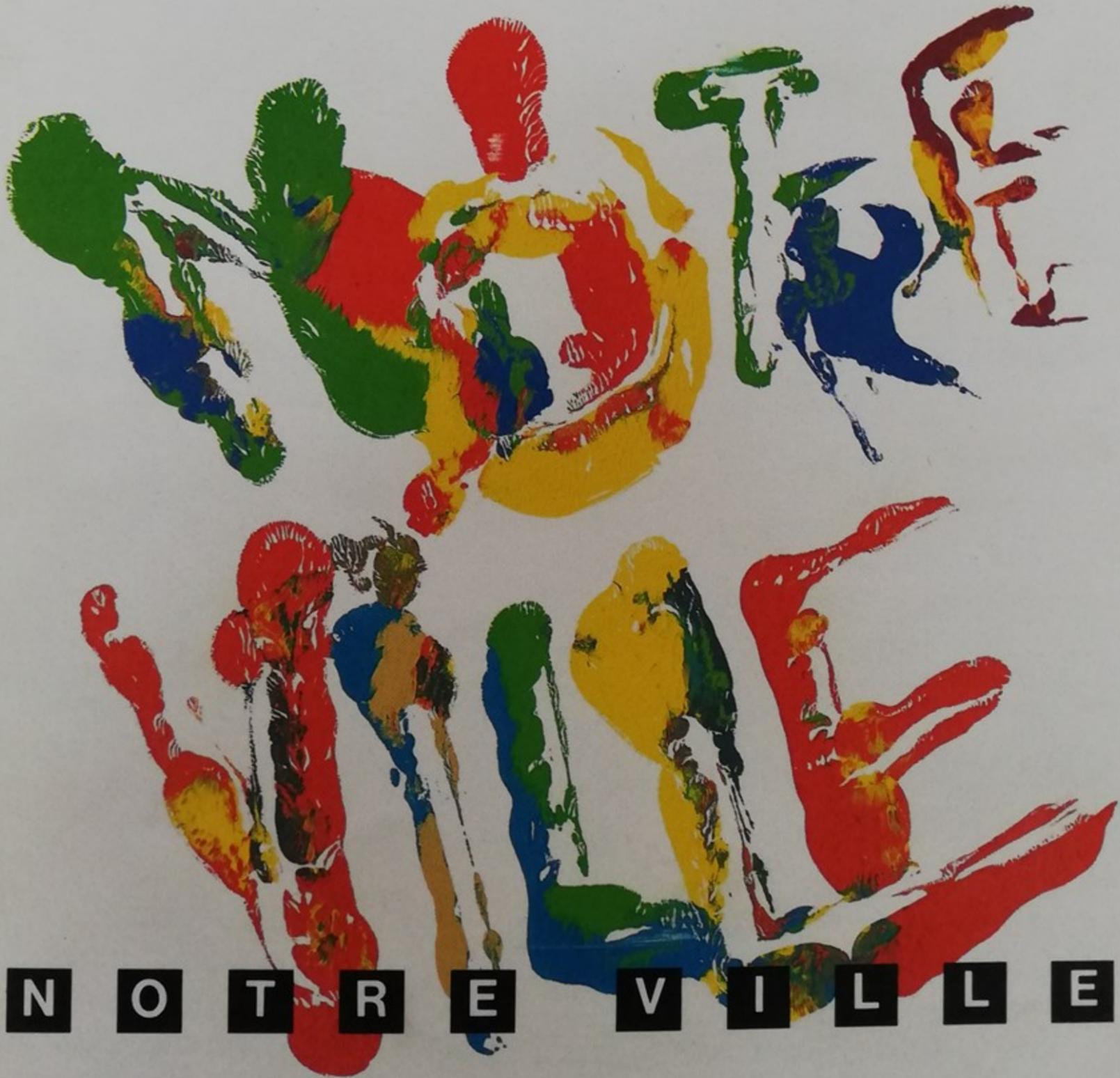


1985

MONTA TAIRE



N O T R E V I L L E

Transports
TREYER sarl

NATIONAL
INTERNATIONAL
51, rue Lénine
60160 MONTATAIRE

GARAGE DE LA RÉPUBLIQUE

Jean-Jacques BARA
53, rue de la République

NEUFS
OCCASIONS



MONTATAIRE
Tél. 44.25.59.93
RC 80 A 442

Ets BLOQUE

Motobécane - Motostandard
Homelite - Alpina
Clés minutes
Motoculture - Cycles
Motos - Voiturettes

60160 MONTATAIRE
Tél. 44.25.18.00

FERRAILLES - MÉTAUX
Enlèvement d'épaves autos

**ROBERT
HENON**

Siège : 18, rue Voltaire - 44.25.72.69
Chantier : rue Ginisti - 44.25.66.38
60160 MONTATAIRE

CREIL-SERVICE

D. RIDOUX

Vente - Réparation
Ménager - T.V.
Hifi - Auto-radios

120, rue Fauré, MONTATAIRE
Tél. 44.25.21.71

DÉPANNAGES ET INSTALLATIONS

Plomberie - Sanitaire - Carrelage
Equipped cuisine et salle de bain

C. STOUTÉN

2, rue Henri Barbusse
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.24.42.59

MAÇONNERIE GÉNÉRALE
COUVERTURE

Entreprise

MOLLET-BERNARD

29, rue Louis Blanc
60160 MONTATAIRE
Téléphone : 44.25.72.75

EAB S.A.R.L.

R. SALESSE Gérant

Entreprise Artisanale
de Bâtiment
Neuf et Rénovation

189 rue L. Blanc, MONTATAIRE
Tél. 44.25.36.56

préface

La sortie d'un guide pratique s'imposait. Voilà qui est fait. Il remplacera, qui s'en souvient encore, celui paru en 1969. Il devrait permettre aux Montatairiennes et Montatairiens de mieux connaître leur Ville, les Associations qui y ont une activité, le rôle irremplaçable joué dans tous les domaines par l'ensemble de tous les services municipaux, en un mot, faciliter la vie quotidienne de tous.

Si vous êtes un "vieux Montatairien" comme on dit familièrement, vous êtes à même de mesurer le chemin parcouru en 40 années de gestion démocratique au service de la population; si vous venez d'arriver, vous vous rendez compte que Montataire n'est pas ce qu'on en dit ailleurs; outre le caractère accueillant de ses habitants, vous pouvez constater que les services rendus par la Municipalité sont innombrables et que c'est une ville où il fait aussi bon vivre qu'ailleurs et parfois mieux.

Ce guide paraît à l'approche de la nouvelle année. La tradition veut que l'on formule des vœux. Je souhaite donc pour 1986, que vous continuiez à m'apporter, ainsi qu'à la Municipalité, votre soutien, votre participation, pour qu'ensemble nous posions notre pierre à la construction d'une politique qui en finisse avec le chômage, notamment celui des jeunes, qu'on en finisse avec des impôts et des charges de plus en plus lourds pour ceux qui n'ont que leur salaire pour vivre, pour une politique de Paix et de Liberté : souhaits utopiques? Certainement pas si chacune et chacun d'entre vous profite de l'année 1986 pour le dire haut et fort.

MAURICE BAMBIER
Maire, Conseiller Général de Montataire

N.B. - Permettez-moi de remercier les nombreux annonceurs qui nous ont apporté une aide financière pour éditer ce guide répertoire municipal.

PUBLITEC

Jean-Pierre DEBRIE

Maquettes commerciales, techniques
et d'imprimerie
Notices techniques et d'entretien
Vues éclatées - Vues arrachées
Travaux sur composphère

83, rue Jean Jaurès, MONTATAIRE
Téléphone : 44.24.64.21

ENCADREMENT

Gilbert Dufois

Tel. 44.24.48.33

48, rue du Gal. de Gaulle
60160 Montataire

COIFFURE ROUSSELLE Thérèse

Colorations, permanentes
Coiffures naturelles
avec Climazon... l'électronique
au service de la coiffure

Nocturne le jeudi jusqu'à 20 heures
178, rue Jean Jaurès, MONTATAIRE
Tél. 44.25.22.21

SALON DE COIFFURE FRANÇOIS

Coupes classiques et modernes
Minivagues - Teintures
effectuées par spécialistes
avec ou sans rendez-vous

174, rue Jean Jaurès, MONTATAIRE
Tél. 44.25.42.22

e.d.p.

ENTREPRISE DE DISTRIBUTION
PUBLICITAIRE

84, rue Victor Hugo
60160 MONTATAIRE

DIMGRAF

Photocomposition
Maquettes graphiques
Créations publicitaires

12, rue du Peuple
60340 SAINT-LEU D'ESSERENT
44.56.05.29



Catherine
Noël

Parfumerie
Institut de Beauté

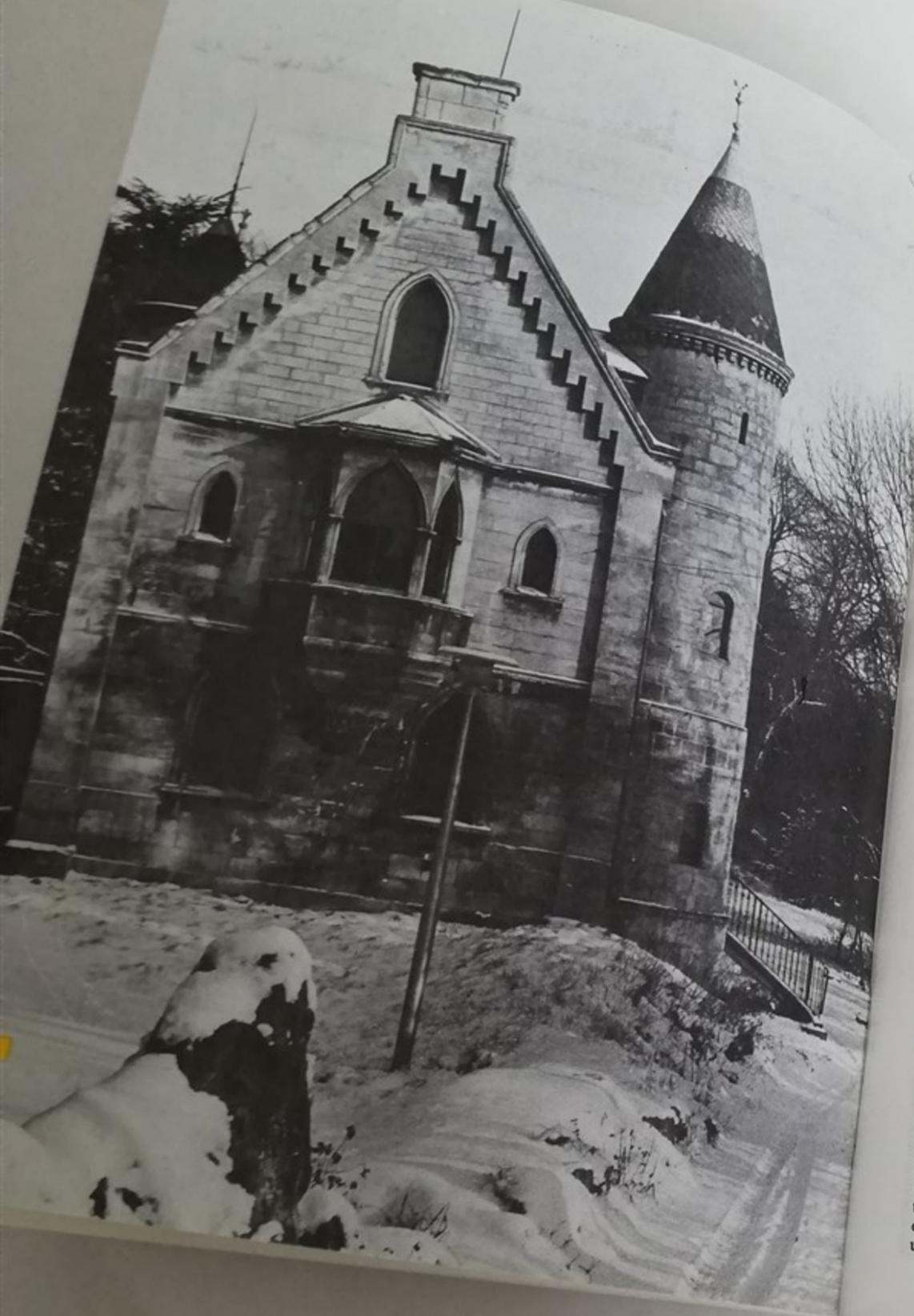
Cabine bronzage, UVA, Soins du corps
25, rue de la République, MONTATAIRE
Tél. 44.25.02.69

ROSA COIFFURE

9, rue de la République
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.25.62.28

sommaire

| | |
|---|-------|
| préface | |
| 1 aperçu historique | P. 3 |
| 2 situer montataire | p. 7 |
| 3 le conseil municipal | p. 9 |
| 4 les services administratifs tout ce que vous voulez savoir pour vous aider dans vos démarches | p. 11 |
| 5 les services sociaux les aides municipales | p. 13 |
| 6 adresses santé | p. 19 |
| 7 enfance/éducation | p. 21 |
| 8 les services techniques tout ce que vous voulez savoir pour vous aider dans vos démarches | p. 23 |
| plan de la ville localisation des édifices publics nomenclature des rues | p. 26 |
| 9 la vie culturelle | p. 28 |
| 10 la vie sportive répertoire des associations | p. 33 |
| 11 pour l'emploi | p. 35 |
| 12 industrie/commerce | p. 37 |
| 13 les transports | p. 38 |
| 14 fêtes et manifestations | p. 40 |
| 15 la vie associative liste des associations non sportives | p. 42 |
| 16 mémento pratique | p. 43 |
| 17 notes personnelles | p. 44 |



aperçu historique



Montataire a une histoire très ancienne... Les Romains y ont établi un camp sur le plateau qu'ils ont appelé Mont-du-Thérain. (Mons as Tharam). Jules César lui-même y serait venu. Le château qui appartient à Usinor, l'église aujourd'hui désaffectée, sont là pour rappeler l'époque féodale. La légende veut aussi que Pierre l'Ermite ait vécu dans une habitation troglodyte près de l'actuel Jeu d'Arc. Là aurait commencé le prêche pour la croisade des pauvres en 1096. La première révolte paysanne en France, connue sous le nom de Jacquerie, serait partie de Montataire et des environs, au printemps 1358 avec, à sa tête, Guillaume Calle ou Caillet qui avait pour quartier général une maison à la sortie du village.

Au siècle dernier, Montataire s'industrialise en raison de sa situation géographique favorable (près de Paris, au confluent de deux rivières - l'Oise navigable et le Thérain), mais surtout grâce au développement du chemin de fer à partir de 1860. En quelque cent ans, le tissu industriel a beaucoup changé, s'est modernisé, transformé... Les "Forges et Laminoirs", nés VERS 1810 (première grande usine française laminant du fer blanc et de la tôle) existent toujours, mais sous le nom d'"Usinor". On y lamine de l'acier à froid. L'Entreprise "Brissonneau et Lotz" ne fabrique plus de voitures pour les chemins de fer. Elle s'appelle "Chausson" et monte des Renault et des Peugeot. Les rotatives pour l'imprimerie de "Voin-Marinoni" sont devenues des "Harris". Fabriquées à Montataire, elles continuent à équiper les plus grands journaux du monde.

L'implantation des industries a entraîné une vie associative intense. Un mouvement coopératif, puis syndical, puis politique, s'est vite développé dans cette petite cité ouvrière. Des conflits importants et divers ont opposé ouvriers et patrons depuis le début du siècle.

Lors de la dernière guerre, le comportement des habitants, qui, pour la plupart travaillent dans les usines du Bassin Creillois, justifient pleinement l'affirmation de François Mauriac : "SEULE LA CLASSE OUVRIÈRE EST RESTÉE DANS SA MASSE FIDÈLE À LA PATRIE PROFANÉE".

Si, partant des années 50, les nombreuses constructions H.L.M., l'urbanisation moderne sur le plateau et les zones pavillonnaires, ont fait doubler la population, Montataire reste tout de même un "gros village". Les équipements municipaux, sociaux, culturels ou sportifs, des 40 dernières années ont été tous réalisés pour satisfaire les demandes et les besoins de la population. Il en sera ainsi pour ceux à venir afin que demain comme hier il fasse bon vivre dans notre cité.

Charley's

JEAN'S ET SPORTWEAR
Hommes et Femmes
JOUSSE - DESCAMPS-SPORT - MUSTANG
78, rue Jean Jaurès, 60160 MONTATAIRE
Tél. 44.24.09.08

BAR - HOTEL R. MANSEUR

134, rue Jean Jaurès
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.25.23.20

BENMABROUK

Abdelkader

BAR - RESTAURANT BRASSERIE

Couscous sur commande

95, rue Jean Jaurès, MONTATAIRE
Tél. 44.24.64.47

le fado

RESTAURANT TYPIQUE
PORTUGAIS

Samedi Paella

54, rue de la République
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.24.20.83

Lucette Fleurs

INTERFLORA

24, rue de la République
MONTATAIRE - Tél. 44.25.64.61

BAR DES SPORTIFS

M. et Mme André COUVREUR
Tél. 44.24.66.12
60160 MONTATAIRE

le chiquito

LOTO
BAR - TABAC

43 rue des Déportés
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.24.64.18

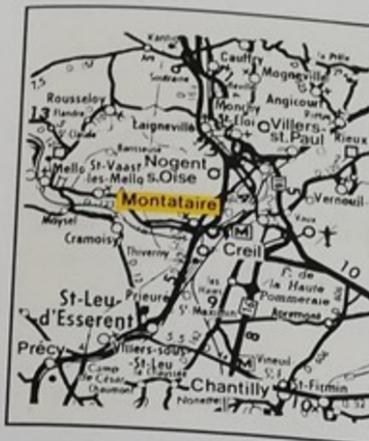
SERGE MILLET

Charcuterie
Comestibles

Place de la Mairie
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.25.53.41

2

situer montataire



Le Département de l'Oise se trouve dans la région de Picardie qui se compose de trois départements : l'Oise, la Somme et l'Aisne.
Le chef-lieu de Région est AMIENS distant de Montataire de 80 kilomètres.
Le chef-lieu de l'Oise est BEAUVAIS distant de Montataire de 45 kilomètres.
Située dans l'Arrondissement de SENLIS, distant de 15 kilomètres, Montataire est chef-lieu de Canton depuis 1973.
Ce Canton comporte dix communes : Montataire, Saint-Leu d'Esserent, Précly-sur-Oise, Blaincourt, Villers sous Saint-Leu, Thiverny, Cramoisy, Saint-Vaast-lès-Mello, Mello, Maysel. Distance de Montataire à Paris : 65 Kilomètres.

CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON :
M. BAMBIER, Maire de Montataire
SUPERFICIE DE LA COMMUNE :
1068 hectares.
NOMBRE D'HABITANTS :
12.562 dont 6.288 hommes et 6.274 femmes.

TRANCHES D'AGES :
De 0 à 19 ans : 4.506 - De 20 à 39 ans : 3.894 - De 40 à 59 ans : 2.591 - De 60 ans et plus : 1.978.
FRANÇAIS : 10.584.
ÉTRANGERS : 1978, soit 18% de la population.
CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES :
* Non salariés
Employeurs et travailleurs indépendants : 156 dont 121 hommes et 35 femmes.
Aides familiaux : 40 dont 2 hommes et 38 femmes
* Salariés
Ingénieurs et cadres : 121 dont 105 hommes et 16 femmes.
Agents de maîtrise : 276 dont 221 hommes et 55 femmes.
Techniciens : 153 dont 129 hommes et 24 femmes.
Employés : 1.052 dont 313 hommes et 739 femmes.
Ouvriers qualifiés : 1.099 dont 986 hommes et 113 femmes.
O.S. Manceuvres : 1.272 dont 825 hommes et 447 femmes.
Autres salariés du secteur privé : 401 dont 220 hommes et 181 femmes.
Autres salariés du secteur public : 191 dont 80 hommes et 111 femmes.
* Apprentis de 17 ans et plus : 23 hommes et 5 femmes.
* Etudiants de 17 ans et plus : 386 dont 186 hommes et 200 femmes.
* Jeunes de moins de 17 ans : 3.772 dont 1903 garçons et 1019 filles.
* Inactifs de 17 à 64 ans : 1.730 dont 185 hommes et 1545 femmes.
* Anciens actifs : 1.297 dont 670 hommes et 627 femmes.
* Autres inactifs de 65 ans et plus : 18 dont 1 homme et 17 femmes.
* Population à la recherche d'un emploi : 633 dont 293 hommes et 340 femmes.

NOTA : situation au recensement d'Octobre 1982.

9



1986

3

le conseil municipal



Les 33 Conseillers qui accomplissent actuellement leur mandat, ont été élus en 1983.

Le Maire et les Adjointes constituent la Municipalité ou **Bureau Municipal** :

- Maurice BAMBIER** : Maire, Conseiller Général du Canton
Daniel BROCHOT : 1er Adjoint (Finances)
Micheline DELLOUE : 2e Adjoint (Enfance)
Christian ROSSE : 3e Adjoint (Scolaire)
Michel DUBOS : 4e Adjoint (Information)
Jocelyne DESCHAMPS : 5e Adjoint (Sport/Culture)
Arlette LIBERT : 6e Adjoint (Aide sociale)
Joël CAPET : 7e Adjoint (Jeunesse)
Gérard DETRAUX : 8e Adjoint (Travaux/Voirie)
Bernard DE LA SALA : 9e Adjoint (urbanisme logement)

Conseillers Municipaux :

Marcel LESAGE, Simone ARAGON, Yves SOUFFLARD, André QUENON, Michel DAUZET, Lucienne BOUBENNEC, Henri BROUESSE, Alain CHATELLAIN, Christiane LESAGE, Josette CLEMENT, Jean-Pierre BOSINO, Jean-Bernard BIONNE, David LEVY, Odette GIRAudeau, Jacqueline BENZONI, Françoise BORDAIS, Robert WIOTTE, Roland PETERMANN, Marcel MARC, Edouard BENKO, Suzanne BILLAND, Jean POZNIAK, Pierre CHAGNON.

JOURS ET HEURES DE RÉCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ

M. BAMBIER, Maire
 Les lundi et jeudi de 10 à 12 h.
M. BROCHOT, 1er Adjoint - Finances
 Le samedi de 10 à 12 h.
Mme DELLOUE, 2e Adjoint - Enfance
 Le jeudi de 9 h. 30 à 11 h. 30
M. ROSSE, 3e Adjoint - Scolaire
 Le lundi de 16 à 19 h.
M. DUBOS, 4e Adjoint - Information
 Les mardi et jeudi de 17 à 18 h.
Mme DESCHAMPS, 5e Adjoint, Sport, Culture
 Le mardi de 17 h. 30 à 18 h. 30
Mme LIBERT, 6e Adjoint - Aide sociale
 Le mardi de 14 à 16 h.
M. CAPET, 7e Adjoint - Jeunesse
 Le samedi de 10 à 12 h.
M. DETRAUX, 8e Adjoint - Travaux/Voirie
 Le vendredi de 17 à 19 h.
M. DELASALA, 9e Adjoint, Urbanisme/logement
 Le vendredi de 17 à 19 h.
 Des modifications peuvent avoir lieu concernant les permanences. Pour vous renseigner, téléphonez à la Mairie.

Maires successifs de la Commune de Montataire depuis la Révolution

1790 François POIRÉE
 1793 Jean MENNESIER
 1797 Laurent DUFOUR
 1804 Joseph BOUCHEREZ
 1824 Charles Eustache LOBERAYE
 1830 Louis POIRÉE
 1832 André FROHLICH
 1870 Baron de CONDÉ
 1878 Célestin Marcel HEROUART
 1886 Maxime BARBIER
 1892 Emile CUENIN
 1896 Dominique FAURE
 1904 Jules DAUSSIN
 1919 Auguste GENIE
 1938 Fernand FOURNIER
 1945 Marcel COENE
 1966 Robert TRIN
 1983 Maurice BAMBIER



Aciers d'avant-garde
pour industries innovantes

Aciers de précision
pour industries exigeantes

Aciers de compétition
pour industries performantes

Des aciers sur mesure pour nos clients

Les nouveaux investissements d'**USINOR** donnent
d'ores et déjà au site de **MONTATAIRE**
la possibilité de fournir les aciers du
troisième millénaire :

- * Ligne continue couplant décapage et laminage à froid sur un train à 5 cages.
- * Ligne de galvanisation spécialisée pour l'industrie automobile.
- * Ligne de recuit continu pour tôles minces.

USINE DE MONTATAIRE
Boîte Postale N° 2
60160 MONTATAIRE

4

les services administratifs

Mairie : place Auguste Génie,
tél. 44.25.57.07, du lundi au vendredi de 8 à
12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. et le samedi matin
de 8 à 12 h., l'Hôtesse d'accueil vous rensei-
gnera ou vous dirigera vers :
L'Etat Civil
Le Secrétariat Général
Le Secrétariat de Monsieur le Maire
Les Élus qui vous recevront aux heures de
permanence
Le Secrétariat ainsi que le Directeur de
Cabinet de Monsieur le Maire vous accueil-
leront aux jours et heures de permanences
suivants :

Le lundi de 10 à 12 h.
Le jeudi de 10 à 12 h.

Mairie annexe : 104, rue Jean Jaurès
Tél. 44.25.57.07 du lundi au vendredi de 8
à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30 et le samedi de
8 à 12 h., l'Hôtesse d'accueil vous rensei-
gnera ou vous dirigera vers : (1)
Le Service Comptabilité
Le Service du Personnel
Le Service Achat

TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Si vous êtes de nationalité française, vous pouvez
obtenir une carte nationale d'identité en vous
adressant à la Mairie, Bureau de l'Etat Civil.

Formalités :

- * Vous présentez vous-même les pièces suivantes :
- * Le formulaire qui vous aura été remis, après
l'avoir rempli (pour un enfant mineur de plus de 4
ans, la présence de l'enfant est indispensable).
- * Deux photographies d'identité de 3,5 x 4 cm,
vous représentant de face, la tête nue (de 2 cm au
moins).
- * Votre livret de famille ou une fiche d'état civil
vous concernant ou un extrait de votre acte de
naissance. Si vous êtes né(e) à l'étranger ou de
parents étrangers, ou si vous êtes marié(e) à un(e)
étranger(e), vous devez présenter en outre une
pièce prouvant votre nationalité française.
- * Un timbre fiscal de 115 F que vous pouvez ache-
ter dans un bureau de tabac ou une recette des
impôts (prix au 15 juin 1985).

Délai : 10 jours environ.
En cas d'extrême urgence justifiée, adressez-vous
directement à la Préfecture ou à la Sous-Préfec-
ture dont dépend votre domicile.
Validité : 10 ans.

(1) Pour les Services Sports, Scolaire et Culture,
se reporter aux rubriques correspondantes

Cas particuliers :

a) si vous êtes mineur(e), vous devez être accom-
pagné(e) de votre père ou de votre mère ou faire
remplir par l'un ou l'autre l'autorisation parentale
pour mineur(e) non émancipé(e) qui figure dans le
formulaire de demande de carte.

b) si vous êtes une femme mariée ou divorcée,
vous devez fournir un document prouvant votre
changement d'état civil si vous voulez le mention-
ner sur votre carte. Si vous le désirez, votre carte
peut être établie à votre nom de jeune fille.

En cas de changement d'état civil pendant la durée
de validité de la carte, une nouvelle carte est dé-
livrée gratuitement, mais la date d'expiration de sa
validité est celle du document remplacé.

Renouvellement :

Au bout de 10 ans, le renouvellement de votre
carte n'est pas obligatoire, sauf si vous l'utilisez au
lieu de passeport pour entrer dans certains pays.
Dans ce cas, elle doit OBLIGATOIREMENT avoir
moins de 10 ans.

Pour renouveler votre carte, présentez-vous à la
Mairie avec :

- * votre carte périmée
- * 2 photographies d'identité (comme ci-dessus)
- * un timbre fiscal de 115 F (au 15 juin 1985).

Coût, délai et validité : les mêmes que ceux de la
première carte.

Perte ou vol :

En cas de perte ou vol de votre carte d'identité,
vous devez en faire la déclaration à la Préfecture,
la Sous-Préfecture, le Commissariat de Police, la
Brigade de Gendarmerie ou la Mairie du lieu où
s'est produit la perte ou le vol.

SORTIE DE TERRITOIRE

La carte nationale d'identité en cours de validité
(moins de 10 ans) suffit pour entrer dans un certain
nombre de pays. Les mineurs, quel que soit leur
âge, doivent avoir eux aussi une carte nationale
d'identité (sauf s'ils ont déjà un passeport indivi-
duel ou s'ils figurent sur le passeport de la per-
sonne qui les accompagne).

Mineurs de nationalité française voyageant seuls :

Un enfant mineur de nationalité française voya-
geant seul avec une carte nationale d'identité (ou
un passeport périmé depuis moins de cinq ans) ne
peut passer une frontière, ni se rendre dans un dé-
partement d'outre-mer sans une ATTESTATION
D'AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE
donnée par un représentant légal (père, mère, ou
tuteur).

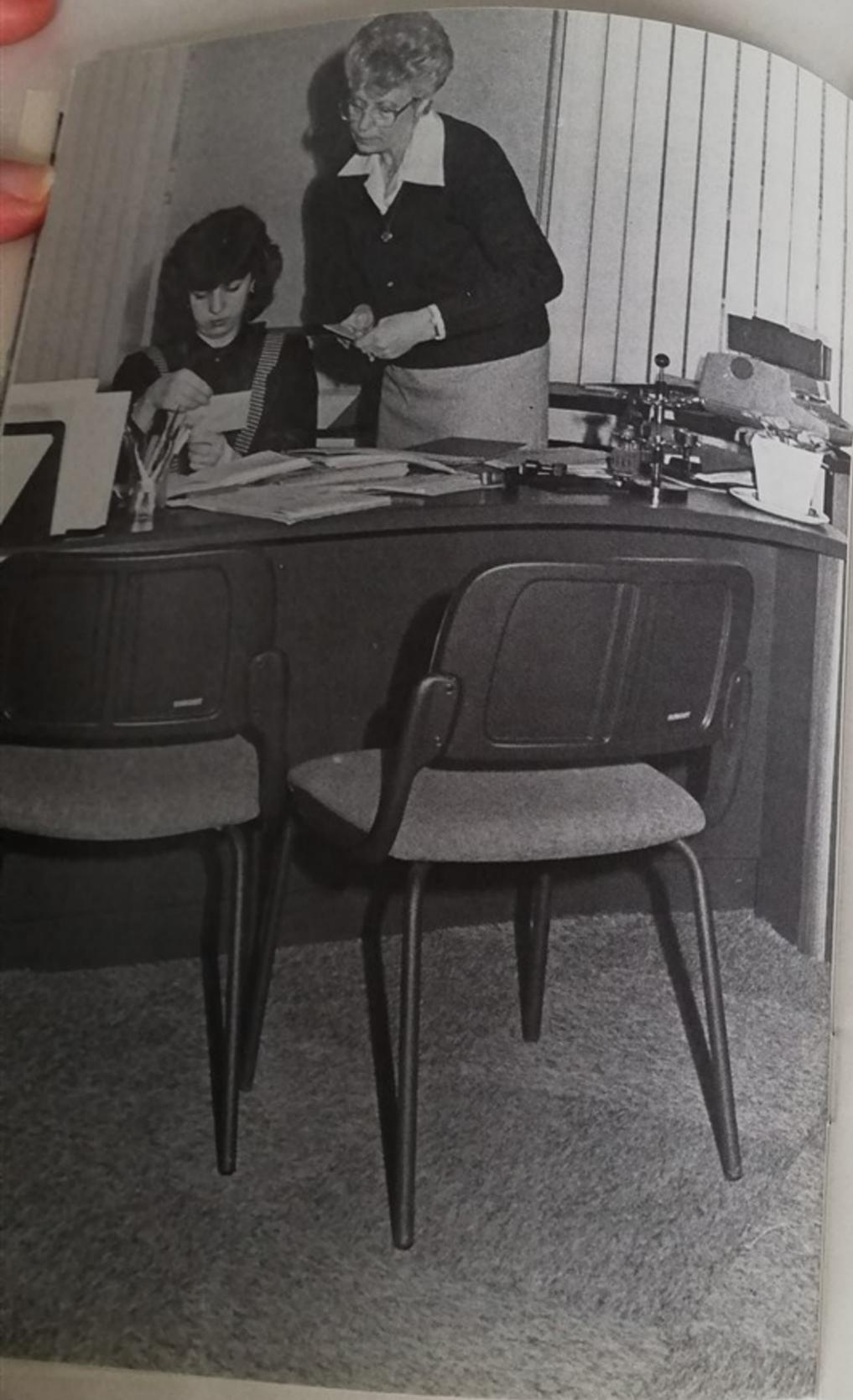
Pour l'obtenir, présentez vous AVEC L'ENFANT à
la Mairie avec la carte nationale d'identité de l'en-
fant et votre livret de famille.
Coût : gratuit. Validité : 5 ans ou inférieure selon la
demande.

LE PASSEPORT

Si vous êtes de nationalité française, vous pouvez
vous faire établir un passeport.

Un enfant âgé de moins de 15 ans peut avoir un pas-
seport ou être inscrit sur le passeport d'une per-
sonne de nationalité française qui l'accompagne,
même si elle a moins de 18 ans.

Pour obtenir un passeport, adressez-vous à la Mai-
rie, Bureau de l'Etat Civil.
Formalités (a ou b) :



a) vous faites les formalités vous-mêmes, vous présentez les pièces suivantes :

- * le formulaire qui vous aura été remis, après l'avoir rempli.
- * votre carte nationale d'identité ou à défaut les pièces qui sont demandées pour l'obtenir (livret de famille ou fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance).
- * Une déclaration de domicile sur l'honneur (ce document est suffisant en principe mais des preuves complémentaires peuvent vous être demandées, le cas échéant, telles que quittance de loyer ou d'électricité).

* deux photographies d'identité de 3,5 x 4 vous représentant de face, la tête nue (de 2 cm au moins). Vous devez écrire vos noms et prénoms au dos des photographies.

* un timbre fiscal de 335 F (au 15 juin 1985) que vous pouvez acheter dans un bureau de tabac ou une recette des impôts.

Vous devez retirer vous-même votre passeport mais en cas de force majeure, vous pouvez donner une procuration à une autre personne pour le retirer.

b) vous demandez à un membre de votre famille d'accomplir les formalités à votre place (époux, épouse, père ou mère, enfant majeur), il doit alors :

- * vous faire remplir le formulaire de demande
- * présenter les autres pièces mentionnées ci-dessus dont obligatoirement votre carte nationale d'identité.

Il peut également retirer votre passeport à votre place, sans autre formalité.

Delai : en règle générale, 10 jours. Pour les vacances, n'attendez pas le dernier moment.

Validité : 5 ans. Il ne peut être prorogé qu'une fois.

Cas particuliers :

a) si vous êtes mineur(e), votre père ou votre mère (ou la personne qui a l'autorité parentale, votre tutelle ou le droit de garde) doit remplir une autorisation de demande de passeport.

b) si vous êtes une femme mariée ou divorcée, joignez une pièce prouvant votre changement d'état civil. Si vous le désirez, votre passeport peut être établi à votre nom de jeune fille.

c) si vous êtes naturalisé(e), joignez une pièce prouvant votre naturalisation, si vous n'avez pas de carte nationale d'identité.

Prorogation :

Pour obtenir la prorogation de votre passeport au bout de 5 ans, présentez-vous au même service que pour la délivrance du premier passeport avec :

- * le passeport périmé
- * une déclaration de domicile sur l'honneur
- * une photographie d'identité (comme indiqué ci-dessus)

* un timbre fiscal de 335 F (voir ci-dessus)

Si vous êtes mineur(e), une nouvelle autorisation parentale est nécessaire ou, en cas de changement d'état-civil, voir ci-dessus cas particulier (a et b).

Coût, délai et validité : les mêmes que ceux de l'établissement du passeport.

Renouvellement :

Pour faire renouveler votre passeport, au bout de 10 ans, vous accomplissez les mêmes formalités que pour la délivrance du premier passeport. Votre passeport périmé peut remplacer la carte nationale d'identité.

Coût, délai et validité : les mêmes que ceux du premier passeport.

Perte ou vol :

En cas de perte ou vol de votre passeport :

- * faites une déclaration de perte ou de vol à la Préfecture, la sous-préfecture, au Commissariat de Police ou à la Mairie.
- * renouvelez les formalités indiquées pour obtenir un premier passeport en présentant, en outre le reçu de déclaration de perte ou de vol.

Inscription d'un enfant sur un passeport :

Pour faire inscrire un enfant de moins de 15 ans

le passeport d'une personne qui l'accompagne, adressez-vous à la Mairie, Bureau de l'Etat-Civil.

Formalités :

Le père, la mère, la personne qui exerce l'autorité parentale ou qui a le droit de garde, ou le tuteur de l'enfant, peut demander cette inscription :

- * soit sur son passeport personnel
- * soit sur celui d'une autre personne de nationalité française qu'il(elle) désigne.

Il suffit :

- * de remplir le formulaire prévu à cet effet
- * de présenter son passeport et son livret de famille ou une fiche d'Etat-civil de l'enfant
- * de fournir 2 photographies d'identité par enfant âgé de plus de 7 ans.

Coût : gratuit.

Visas :

Si vous vous rendez dans un pays étranger, n'oubliez pas de vous renseigner sur les formalités obligatoires à accomplir pour entrer dans ce pays (vaccinations, visas...). Si un visa est nécessaire, vous l'obtiendrez au Consulat du pays concerné. La Mairie peut vous indiquer l'adresse de l'agent consulaire le plus proche. Cette démarche demande un certain délai.

LISTE ÉLECTORALE

La période d'inscription est ouverte toute l'année. Se présenter à la Mairie, Bureau de l'Etat-civil avec :

- * justificatif du domicile
- * justificatif de la nationalité française.

Sont inscrits sur la liste électorale sur leur demande :

1°) tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la Commune ou y habitent depuis 6 mois au moins.

2°) ceux qui figurent pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la Commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux.

Tout électeur ou électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition.

3°) Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la Commune en qualité de Fonctionnaires publics.

Sont également inscrits, dans les mêmes conditions, les citoyens qui, ne remplissant pas les conditions d'âge et de résidence ci-dessus indiquées lors de la formation des listes, les rempliront avant la clôture définitive.

L'absence de la Commune résultant du Service National ne porte aucune atteinte aux règles ci-dessus édictées pour l'inscription sur les listes électorales.

CARTE D'ÉLECTEUR

L'inscription sur les listes électorales est OBLIGATOIRE pour toute personne de nationalité française, âgée de 18 ans et jouissant pleinement de ses droits civiques (c'est à dire des droits attachés à la personne du citoyen dont les tribunaux peuvent interdire l'exercice dans certains cas prévus par la Loi). Vous pouvez vous faire inscrire toute l'année. Toutefois, les listes n'étant révisées qu'une fois par an, il est indispensable d'être inscrit avant le 31 décembre de l'année en cours pour pouvoir voter l'année suivante.

Les jeunes qui auront 18 ans entre le 1^{er} janvier et le dernier jour de février de l'année suivante, peuvent s'inscrire avant le dernier jour ouvrable de décembre de l'année en cours.

Vous pouvez demander votre inscription :

- * soit à la Mairie de la Commune de votre domicile
- * soit à la Mairie de la Commune où vous résidez d'une façon continue depuis plus de 6 mois
- * soit à la Mairie de la Commune où vous payez des impôts locaux depuis 5 ans au moins sans interruption (par exemple en tant que propriétaire d'une résidence secondaire).

Formalités (a ou b)

- a) vous présentez vous-même à la Mairie :
 - * une pièce prouvant votre identité (carte nationale d'identité, passeport, etc...)
 - * une pièce prouvant que vous avez dans la Commune soit votre domicile, soit votre résidence principale (depuis plus de 6 mois), soit que vous y payez des impôts locaux depuis au moins 5 ans.
- b) en cas de force majeure, vous pouvez :
 - * soit demander à une autre personne d'accomplir les formalités en lui remettant les pièces indiquées ci-dessus et une procuration sur papier libre.
 - * soit demander votre inscription par correspondance en envoyant les pièces indiquées ci-dessus par lettre recommandée.

Au moment de votre inscription, vous recevrez un reçu. Votre carte d'électeur vous sera envoyée en temps utile avant la prochaine consultation électorale.
Coût : gratuit.

Cas particuliers :

- * fonctionnaires mutés ou admis à la retraite et les membres de votre famille
 - * jeunes, libérés du Service National
 - * ou jeunes qui atteignent 18 ans en cours d'année
- Vous pouvez demander à toute époque de l'année, votre inscription immédiate sur les listes électorales. La Mairie transmettra votre demande au Tribunal qui statue.

Changement de domicile :

En cas de changement de domicile, vous devez demander votre inscription sur les listes électorales de la Commune de votre nouveau domicile (comme indiqué ci-dessus) en mentionnant votre ancienne adresse. La Mairie se chargera de votre radiation des listes sur lesquelles vous étiez déjà inscrit.

Perte ou vol :

En cas de perte ou vol de votre carte d'électeur, vous pouvez demander une attestation d'inscription à la Mairie. Sinon, le jour de la consultation électorale, vous serez admis à voter après vérification de votre identité et de votre inscription sur les listes électorales.

Le vote par procuration

En cas d'empêchement justifié (maladie, éloignement professionnel, etc...) vous êtes autorisé à voter par procuration. Tous renseignements utiles peuvent vous être fournis par la Mairie.

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance d'un enfant est obligatoire. Elle doit se faire dans les 3 jours (4 si le 3^e jour est férié) qui suivent le jour de la naissance à la Mairie du lieu de l'accouchement.

Formalités :

Toute personne ayant assisté à l'accouchement peut déclarer la naissance en présentant le livret de famille et le certificat établi par le docteur ou la sage-femme.

Cas particulier d'un enfant né d'une femme non mariée :

L'enfant portera le nom de celui des parents qui l'a reconnu le premier. En cas de reconnaissances simultanées, il portera le nom du père. La reconnaissance d'un enfant peut être faite par déclaration à un officier d'État Civil avant la naissance. Si la mère n'a pas fait de reconnaissance anticipée, elle doit se présenter à la Mairie où l'enfant a été déclaré afin de le reconnaître.

LES FORMALITÉS

EN VUE DU MARIAGE CIVIL

Pour vous marier, vous devez remplir les deux conditions suivantes :

- * Être âgé de 18 ans si vous êtes un homme ou être âgé de 15 ans si vous êtes une femme.
- Toutefois, si vous n'avez pas atteint cet âge, vous pouvez demander au Procureur de la République (au Tribunal de Grande Instance dont dépend le lieu du mariage) de vous accorder une dispense pour motif grave (par exemple enfant déjà né ou qui va naître).

- De plus, si vous n'avez pas atteint 18 ans, vous devez demander une autorisation à vos parents.
* N'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance avec votre futur conjoint; dans certains cas, une dispense peut vous être accordée par le Président de la République. Votre demande doit être adressée au Ministère de la Justice, Direction des Affaires Civiles et du Sceau, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

Cas particuliers :

- a) en cas de mariage avec un(e) étranger(e) réside(e) temporaire.
- Les conditions d'aptitude au mariage de chacun des futurs époux relèvent de leur loi nationale. La Loi française interdit d'épouser un(e) étranger(e) qui serait déjà marié(e) dans son pays. Le mariage peut avoir lieu en France ou à l'étranger. Dans ce deuxième cas, il sera célébré devant les autorités locales.
- b) si vous êtes une femme dont le précédent mariage a été dissous, un délai d'attente de 300 jours au maximum peut être exigé.

Ce délai prend fin en cas d'accouchement ou si vous fournissez un certificat médical attestant que vous n'êtes pas enceinte. Par ailleurs, ce délai peut être abrégé par une décision du Président du Tribunal de Grande Instance du lieu de célébration du mariage.

La Mairie choisie pour le mariage ne peut être que la Mairie du domicile ou de la résidence continue pendant au moins un mois de l'un ou l'autre des futurs mariés.

Formalités :

- * vous devez l'un et l'autre :
- * vous renseigner à la Mairie sur les pièces à fournir (pièce d'identité, preuve du domicile, extrait de votre acte de naissance avec filiation, renseignements concernant les témoins, etc...) et fixer la date du mariage.
- * passer une visite prénuptiale obligatoire (les frais en sont remboursés par la Sécurité Sociale à 75%, ses résultats sont confidentiels).
- * faire publier les bans à la Mairie en remettant les certificats médicaux.

Coût : gratuit

LA DÉCLARATION DE DÉCÈS

La déclaration de décès est obligatoire. Elle doit être faite dans un délai de 24 heures. Elle doit être faite dans un délai de 24 heures. Si vous faites appel à une entreprise de pompes funèbres, c'est elle qui se chargera de toutes les démarches. Sinon, vous devez :

- * faire constater le décès par un médecin et, en cas de mort violente (accident, suicide), prévenir le Commissariat de Police ou la Gendarmerie.
- * Déclarer le décès et obtenir le permis d'inhumer.

Pour faire cette déclaration, adressez-vous à la Mairie du lieu de décès.

Formalités :
La déclaration doit être faite par n'importe quelle personne qui doit alors :

- * présenter une pièce d'identité personnelle
- * donner les renseignements les plus complets possible sur l'État Civil du défunt en présentant son livret de famille, à défaut toute pièce prouvant son identité
- * signer l'acte de décès
- * demander le permis d'inhumer en donnant le certificat de constatation du décès (ce permis peut être demandé au-delà d'un délai de 24 heures).

LES COPIES ET EXTRAITS

DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Selon le lieu de la naissance, du mariage ou du décès, la demande de copie ou extrait est adressée :

- * en France métropolitaine : à la Mairie où a été dressé l'acte de naissance, l'acte de mariage ou l'acte de décès,
- * dans les départements et territoires d'Outre-mer :

- * à la Mairie où a été dressé l'acte ou à la Direc-



tion des Archives de France, section Outre-Mer, 27 rue Oudinot, 75700 Paris, tél. (1) 45.67.35.35

* à l'étranger ou dans un territoire anciennement placé sous administration française : Service Central de l'État Civil du Ministère des Relations Extérieures, BP 1056, 44035 NANTES Cedex, tél. 40.47.11.90.

Coût : gratuit
Délai : sur place, 48 heures. Par correspondance : 3 à 8 jours.

Toutefois, les délais peuvent être longs, s'il s'agit d'un acte d'État Civil qui n'a pas été transcrit, à l'initiative de l'intéressé, sur les registres du poste consulaire français concerné.

LA COPIE DE L'ACTE DE NAISSANCE

Une copie intégrale de votre acte de naissance ne peut être délivrée qu'aux personnes suivantes :

- * vous-même si vous êtes majeur(e)
- * vos ascendants (parents, grands-parents)
- * votre conjoint ou votre représentant légal.

Toute autre personne doit obtenir au préalable une autorisation du Procureur de la République.

Formalités :

- a) si vous vous présentez à la Mairie : vous indiquez vos nom, prénoms et date de naissance (pour les femmes mariées, indiquez le nom de jeune fille)
- b) si la demande a été faite par l'une des personnes mentionnées ci-dessus, celle-ci doit :

- * fournir les renseignements indiqués ci-dessus
- (a) * présenter des documents prouvant son lien de parenté avec vous (livret de famille et carte nationale d'identité) ou l'autorisation spéciale du Procureur de la République
- c) si vous faites votre demande par correspondance, vous devez :

- * fournir les renseignements indiqués ci-dessus
- (a) * signer votre demande
- * joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse

L'EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE

Toute personne peut obtenir un extrait d'acte de naissance (sans filiation) sans avoir à justifier sa demande.

Formalités (a ou b) :

- a) si vous ou une autre personne vous présentez à la Mairie, il suffit d'indiquer vos nom, prénom, et date de naissance (pour les femmes mariées mettre le nom de jeune fille)
- b) Si vous faites votre demande par correspondance, vous devez :

- * donner les renseignements indiqués ci-dessus
- (a) * joindre une enveloppe timbrée portant vos nom et adresse

Précisez si l'extrait est demandé en vue d'un mariage

Cas particulier : Extrait de naissance avec filiation

Dans ce cas, vous devez le préciser lors de votre demande. Seules les personnes habilitées à demander une copie de votre acte de naissance peuvent l'obtenir.

LA COPIE DE L'ACTE DE MARIAGE

Seules les personnes habilitées à demander une copie de l'acte de naissance peuvent également obtenir une copie intégrale de votre acte de mariage.

Formalités :

Ce sont les mêmes que pour obtenir une copie de l'acte de naissance. Il faut indiquer vos nom, prénom, et date de mariage.

L'extrait d'acte de mariage
Toute personne peut obtenir un extrait d'acte de mariage sans avoir à justifier sa demande.

Formalités
Ce sont les mêmes que pour obtenir un extrait d'acte de naissance. Il faut indiquer vos nom, prénom et date de mariage.

LA COPIE DE L'ACTE DE DÉCÈS

Toute personne peut obtenir la copie d'un acte de décès.

Formalités (a ou b)

a) si vous vous présentez à la Mairie, vous indiquez les nom, prénoms et date de décès du défunt.

b) si vous faites votre demande par correspondance, vous devez donner les renseignements ci-dessus et joindre une enveloppe timbrée portant vos nom et adresse.

LES FICHES D'ÉTAT CIVIL

Toute personne peut, pour elle-même ou pour une autre personne sans procuration écrite, faire établir :

- * une fiche individuelle d'État Civil ou
- * une fiche individuelle d'État Civil et de nationalité française ou
- * une fiche familiale d'État Civil ou
- * une fiche familiale d'État Civil et de nationalité française.

Pour l'obtenir, adressez-vous au bureau de l'État Civil de n'importe quelle Mairie. Si la fiche d'État Civil est demandée par une Administration, une entreprise ou une caisse soumise au contrôle de l'État, la personne qui l'exige peut vous la délivrer au vu d'une pièce justificative.

Coût : gratuit

Délai : obtention immédiate

LA FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL

Pour l'obtenir, vous présentez la carte nationale d'identité de l'intéressé(e) ou son livret de famille ou un extrait de son acte de naissance avec filiation.

L'un ou l'autre de ces deux documents est nécessaire dans le cas où les noms du père et de la mère doivent être indiqués sur la fiche.

LA FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL ET DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Cette pièce est destinée à remplacer le certificat de nationalité française dans certains cas. Pour l'obtenir, vous présentez la carte nationale d'identité de l'intéressé(e).

Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance avec filiation sera nécessaire dans le cas où les noms du père et de la mère doivent être indiqués.

LA FICHE FAMILIALE D'ÉTAT CIVIL

Cette fiche indique l'État Civil des époux, le lieu et la date du mariage ainsi que les prénoms, date et lieu de naissance des enfants.

Pour l'obtenir, il faut présenter le livret de famille.

LA FICHE FAMILIALE D'ÉTAT CIVIL ET DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Il faut présenter le livret de famille et les cartes nationales d'identité de chacun des parents.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens doivent se présenter en Mairie, Bureau de l'État Civil, dans leur 17^e année, munis du livret de famille des parents. Tous renseignements leur seront donnés à ce moment.

Galvanor Coloracier

Société Anonyme de Construction et de Galvanisation de Montataire

Tôles galvanisées et tôles prélaquées

Tôles profilées nervurées galvanisées
et prélaquées pour le bâtiment
(commercialisation par **PAB**)

Route de Saint-Leu - B.P. N° 1
60160 MONTATAIRE

Téléphone : 44.55.35.12 - Télex : 140330

 GROUPE USINOR

5

les services sociaux

**CENTRE MÉDICO-SOCIAL
MARCEL CACHIN**
31, rue de la République
Tél. 44.25.75.31

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE/BUREAU D'AIDE SOCIALE**

2, rue Armand Desnosse - Tél. 44.25.75.31
Du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h.
à 18 h., et le samedi de 8 h. 45 à 11 h. 45.
Le Bureau d'Aide Sociale dispense différentes formes
d'aide sociale en fonction de la situation familiale
et financière des demandeurs.

AIDE MÉDICALE GRATUITE A DOMICILE
(visites et consultations de médecins généralistes,
spécialistes, radiographies, examens sanguins,
etc...)

**AIDE MÉDICALE HOSPITALIÈRE
PRISE EN CHARGE**

DU FORFAIT HOSPITALIER

AIDE SOCIALE AUX HANDICAPÉS (carte d'in-
validité, allocation compensatrice, hébergement
en centre de réadaptation fonctionnelle et profes-
sionnelle)

ALLOCATION MILITAIRE aux familles dont les
soutiens indispensables effectuent leur Service
National.

RECONNAISSANCE de la qualité de **SOUTIEN
DE FAMILLE** en vue d'une dispense du Service
National.

**PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS
D'ASSURANCE PERSONNELLE**

**ALLOCATION AUX TRAVAILLEURS
PRIVÉS D'EMPLOI**

DÉLIVRANCE DE LA CARTE DE PRIORITÉ
aux femmes en état de grossesse.

**DEMANDE DE LA MÉDAILLE DE LA
FAMILLE FRANÇAISE** ou du
PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL

**DEMANDE DE RAPPROCHEMENT
FAMILIAL** pour les travailleurs immigrés.

DEMANDE DE L'AIDE JUDICIAIRE

AIDE ALIMENTAIRE

AIDE EN COMBUSTIBLES

**GRATUITÉ DE LA RESTAURATION SCO-
LAIRE**

PRISE EN CHARGE des factures d'eau, d'élec-
tricité, de gaz.

**ALLOCATION MUNICIPALE
AUX MILITAIRES**

Deux fois l'an, au 14 juillet et à Noël, une allocation
(actuellement 170 F) est envoyée à chaque jeune
effectuant son Service National. La famille doit
communiquer courant juin et décembre leurs
adresses militaire et civile, ainsi que le numéro de
compte bancaire, livret de Caisse d'Épargne,
CCP, au B.A.S.

Le B.A.S. peut aussi aider à effectuer diverses dé-
marches administratives : déclaration de revenus,
exonération de la Taxe d'Habitation, de la rede-
vance de télévision, coordination avec les orga-
nismes de Caisses d'Allocations Familiales, Pri-
maire d'Assurance Maladie, H.L.M., Caisses Vieil-
lesse, Caisse de Retraites Complémentaires,
Société Lyonnaise des Eaux, EDF-GDF, etc...

MESURES SPÉCIALES 3^e ÂGE

AIDE SOCIALE aux personnes âgées de plus de
65 ans non imposables sur le revenu.
Le B.A.S. organise, à l'intention des retraités et
préretirés, âgés de plus de 65 ans ou de 60 ans,
n'ayant aucune activité professionnelle et habitant
la Commune (les conjoints des participants sont
acceptés sans condition) :

UN REPAS qui, en principe, a lieu en mars ou avril
de chaque année au restaurant d'entreprise S.A.
Chausson.

UN VOYAGE d'une journée avec repas du midi,
en juin. Les inscriptions ont lieu au B.A.S. L'infor-
mation est communiquée par voie de presse locale
et affichettes dans les commerces de la Ville.

UN COLIS DE NOËL

Pour obtenir ce colis, une seule inscription est né-
cessaire dès la cessation d'activité, toujours au
B.A.S. Ces trois prestations sont offertes gratuite-
ment sans condition de ressources, par la Muni-
cipalité.

UN SÉJOUR DE VACANCES qui se déroule gé-
néralement en automne. Une participation finan-
cière peut être demandée par le B.A.S. selon les
critères de ressources.

LA MAISON DU 3^e ÂGE

2, rue Armand Desnosse - Tél. 44.25.75.31
Ouverte du lundi au vendredi de 13 h. 30 à 18 h.,
elle accueille toutes les personnes en retraite ou
en préretraite habitant la Commune. Une collation
est servie gratuitement en cours d'après-midi.
Sont à la disposition de ceux qui la fréquentent :
des jeux de société, jeux de cartes, la télévision
couleur avec vidéo-cassettes (sur demande deux
films par mois peuvent être visionnés), des activi-
tés manuelles.

Aucun droit d'entrée n'est demandé.

Des Associations ont également des activités en
direction du troisième âge mais elles sont tota-
lement indépendantes des initiatives municipales.

Pour bénéficier des mesures spéciales de la Ville,
aucune adhésion à aucune association n'est
demandée.



SERVICE VACCINATIONS

31, rue de la République Tél. 44.25.75.31

Du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h., le samedi de 8 h. 45 à 11 h. 45.

Y sont pratiquées les vaccinations obligatoires contre la diphtérie, le tétanos, la polio, D.T.-T.A.B. en séance publique le mercredi matin sur convocation.

Délivrance des certificats de vaccinations.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

2, rue Armand Desnosse Tél. 44.25.75.31

Consultations prénatales et contraception :

Docteur ROMEO, le lundi de 14 à 17 h. 30.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Docteur BENZAKEN,

les mardi et vendredi de 9 à 12 h. 30

Docteur ROMEO

les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois, de 14 à 17 h. 30.

SAGE-FEMME ET PUÉRICULTRICE

Mesdames VASSE et MARET, le mercredi de 14 à 17 h.

SECRETARIAT-ACCUEIL

Monique DELPLANQUE

Les consultations sont assurées, en principe, sur rendez-vous.

CIRCONSCRIPTION

D'ACTION SOCIALE

CENTRE DE MONTATAIRE

2, rue Armand Desnosse

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

ET MÉNAGER - Tél. 44.25.75.31

Assistants sociaux :

André BOURGAIN, le mercredi de 9 à 12 h.

Sylvie CARTON, le mardi de 14 à 16 h. 30

Catherine CAULIEZ, le mardi de 9 à 12 h.

Karim TANGUY, le jeudi de 9 à 12 h.

Madame CHEVALIER, Assistante Sociale de la

Sécurité Sociale, le jeudi de 14 h. à 16 h.

Conseillère en économie sociale et familiale

Agnès JEANNESSON, le mardi de 9 à 12 h.

Travailleuse familiale :

Denise DUDEK, le jeudi de 14 à 16 h.

Agent administratif

de la Caisse d'Allocations Familiales

Fabien DOURY, le mardi de 13 h. 30 à 16 h. 30

Caisse Régionale d'Assurance Maladie :

Viellisse - CRAM, les 2^e et 4^e mercredis de cha-

que mois de 14 à 17 h.

Accueil et Secrétariat :

Viviane GAIDO et Thérèse BIBAUT

ACTIVITÉS - INFORMATIONS

AU CENTRE SOCIAL ET MÉNAGER

2, RUE ARMAND-DESNOSSE

Alphabétisation :

le lundi et le mercredi de 14 à 16 h.

Activités groupe adolescentes :

Agnès JEANNESSON, le mercredi matin.

Couture femmes :

Agnès JEANNESSON et Denise DUDEK,

le mercredi après-midi

Couture-Tricot :

Groupe débutantes avec Denise DUDEK,

le jeudi après-midi

Travaux manuels - cuisine - informations

diverses

le vendredi après-midi

Avec garde d'enfants pendant les activités le mer-

credi et le vendredi après-midi.

NOTA : tous les travailleurs sociaux peuvent se

rendre à domicile.

adresses santé

MÉDECINS

Docteurs AGUT et ARTIGUES,

3, rue Paul Vaillant-Couturier - Tél. 44.25.32.03

Docteur COHEN,

68, rue de la République - Tél. 44.25.57.08

Groupe médical MARFAN

86, rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.14.24

Docteur KESSLER,

4, rue de Condé - Tél. 44.25.44.48

Docteur THOMAS,

84, rue Victor Hugo - Tél. 44.25.25.52

Docteur VU QUOC DUNG,

38, rue Roger Salengro - Tél. 44.25.60.46

RADIOLOGUES

Docteurs AZOULAY et CHAPTINEL

86, rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.45.88

LABORATOIRES D'ANALYSES

Docteur BERNARD

88, rue Jean Jaurès - Tél. 44.26.11.26

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Centre de Kinésithérapie

86, rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.06.15

J. CORNU

61, rue de la République - Tél. 44.25.71.02

INFIRMIERS

M. HEURTEUR-MONVOISIN

73, rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.73.59

M. SALMONA

82, rue Victor Hugo - Tél. 44.24.21.23

PHARMACIES

M. BOURRACHOT

62, rue de la République - Tél. 44.25.52.68

M. DAO

82, avenue Anatole France - Tél. 44.25.21.24

M. DARROUX

1, rue Henri Barbusse - Tél. 44.24.26.75

M. FOUCHER

96, rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.43.52

M. CAMIER

162, rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.05.63

AMBULANCES

Ambulances de Montataire

57 bis, rue de la République - Tél. 44.25.79.71

S.A.M.U. - Tél. 18

DENTISTES

Docteur LANGLOIS

82, rue Victor Hugo - Tél. 44.25.53.75

Docteur NGUYEN VAN BAU

56, rue de la République - Tél. 44.25.57.93

HOPITAUX

Centre Hospitalier de Creil

Boulevard Laennec - Tél. 44.24.36.90

Clinique Médico Chirurgicale

Rue du Plessis Pommeraye, Creil - Tél. 44.25.00.67

MATERNITÉS

Centre Hospitalier de Creil - Tél. 44.24.36.90

Clinique des Jockeys

Rue de Général Leclerc, Chantilly - Tél. 44.57.31.40

Clinique Saint-Joseph

3, place Saint-Maurice, Senlis - Tél. 44.53.02.06

Hôpital Général de Senlis

Chemin Saint-Lazare - Tél. 44.53.01.71

TRANSFUSION SANGUINE

Rue Buhl - garde - Tél. 44.25.65.91

et après 20 heures : 44.25.21.04

POLYCLINIQUE - C.I.E.

Parc Marcel Cachin - Tél. 44.25.77.58



ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

POUR AVEUGLES ET NON VOYANTS

BIBLIOTHÈQUE SONORE : Permanence tous les samedis de 10 à 12 h.
Bibliothèque Municipale de Senlis : 44.53.08.63

Renseignements : Mme GUILLOT, 14, rue Léon Fautrat, 60300 SENLIS - Tél. (4) 44.53.03.29

Docteur
Robert KESSLER

Médecine Générale
4, rue de Condé
Tél. 44.25.44.48

Consultations :
Tous les matins sur rendez-vous
Les après-midi sauf le jeudi de 13 h. 30
à 15 h. 30 et de 18 h. 30 à 20 h.

LABORATOIRE
D'ANALYSES
MÉDICALES

88, rue Jean Jaurès
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.26.11.26

AMBULANCES DE MONTATAIRE

Entreprise agréée toutes caisses

TOUTES DISTANCES - JOUR ET NUIT

V.S.L. Transport assis
Transport allongé

Tél. 44.25.79.71

CONFORT DU MALADE

Vente et location de matériel para-médical

57 bis, rue de la République, 60160 MONTATAIRE

enfance éducation

CRÈCHE LOUISE MICHEL

Rue Paul Vaillant Couturier
Tél. 44.25.47.54

Heures d'ouverture : tous les jours sauf samedi et dimanche, de 7 à 19 heures. Les enfants sont admis à partir de 3 mois. Des formulaires d'inscription sont à remplir à la crèche pour l'inscription de votre enfant.

HALTE-GARDERIE

Elle devrait être implantée sur Montataire en 1986.

GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE

Ecole maternelle Henri Wallon
Rue Jules Uhry

Elle s'adresse aux enfants âgés de 2 à 6 ans habitant Montataire et dont les parents travaillent. Le coût est calculé d'après les salaires.

Cette garderie est ouverte du lundi au vendredi de 7 à 8 heures 30 et de 16 heures 30 à 19 heures.

Le mercredi, la garderie péri-scolaire est ouverte toute la journée et sert de centre aéré maternel.

CENTRES AÉRÉS

Vous pouvez joindre la personne responsable de ces centres en Mairie au 44.25.57.07, poste 438 sauf le mercredi et pendant la période des vacances scolaires.

Ces centres accueillent en moyenne 30 à 40 enfants le mercredi et entre 300 et 400 à Pâques et pendant les vacances scolaires.

Ils sont encadrés par 2 directeurs et 2 sous-directeurs d'une part, et par 40 animateurs d'autre part. Ils s'adressent aux enfants qui habitent Montataire et sont ouverts de 8 à 18 heures.

CLASSES TRANSPLANTÉES

(neige, verte, rousse, mer)

Les CLASSES DE NEIGE sont réparties en deux séjours, un au mois de décembre et l'autre au mois de Janvier. Les tarifs varient de 630 à 1.890 F.

S'adresser aux groupes scolaires.

Pour les autres classes transplantées, elles sont facultatives.

COLONIES DE VACANCES

En juillet et en août (mer et montagne) pour les enfants de 6 à 14 ans.

S'adresser au Service Scolaire en Mairie.

SÉJOUR DE NEIGE À NOËL

Pour les enfants de familles présentant des cas particuliers (après examen d'un dossier par le Service Scolaire).

DIVERS

A partir de la 2^e, tous les livres scolaires sont prêtés gratuitement sauf le dictionnaire et la grammaire. En ce qui concerne l'Enseignement technique, aucun prêt de matériel ne se fait. Mais pour l'année scolaire 1985-1986, une bourse d'études est attribuée aux élèves de première année de CAP ou de BEP.

S'adresser au Service Scolaire, Mairie annexe.

Tous les ans, la journée du Maire est accordée pour les enfants.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La ville de Montataire assure gratuitement le transport scolaire par car pour les élèves des :

C.E.S. Anatole France et Edouard Herriot.

Classes spéciales (perfectionnement Joliot Curie et initiation au Français Jean Jaurès).

Primaires et maternelles Danielle Casanova (résidence Hélène), Henri Wallon (du 50 au 64 ter, avenue Anatole France).

Plus les dessertes pour les restaurants scolaires.

Pour tous renseignements concernant la carte de transport, s'adresser au Service Scolaire en Mairie annexe.

RESTAURANTS SCOLAIRES

EDMOND LÉVEILLÉ

127, rue Jacques Duclos, tél. 44.25.48.97
Pour les élèves de l'école primaire Edmond Léveillé et de la Maternelle Jean Macé.

JACQUES DECOUR

Rue Paul Vaillant Couturier - Tél. 44.25.30.71

Pour les élèves des groupes scolaires Jacques Decour (primaires A et B et maternelles 1 et 2) et Danielle Casanova.

PAUL LANGEVIN
Cavée des Aiguillons - Tél. 44.25.09.26
Pour les élèves du groupe scolaire Paul Langevin.

JOLIOT CURIE
Rue Louis Blanc - Tél. 44.24.20.00
Pour les élèves du groupe scolaire Joliot Curie.

Les inscriptions ont lieu toute l'année et principalement au mois de juin au Service Scolaire, Mairie annexe aux jours et heures suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30. Mercredi de 9 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30 et le samedi de 9 à 12 h.

Le coût est calculé d'après le quotient familial. Il est nécessaire d'amener votre ou vos revenus déclarés aux impôts, votre décompte de Caisse d'Allocations Familiales, l'A.P.L., ainsi que votre dernière quittance de loyer.

Les enfants sont admis à partir de : 3 ans lorsque les parents travaillent ou lorsque l'enfant est à la charge de la mère ou du père (divorcés, séparés ou veuf(ve) et qu'il (elle) travaille).

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Tous les établissements scolaires de Montataire sont mixtes.

EDMOND LÉVEILLÉ
127, rue Jacque Duclos - tél. 44.25.57.49
6 classes primaires.

JEAN JAURÈS
69, rue Jean Jaurès - tél. 44.25.48.92
7 classes primaires et une classe d'initiation au Français.

JEAN MACÉ (maternelle)
Rue de l'Eglise - Tél. 44.25.04.17
5 classes.

FRÉDÉRIC JOLIOT CURIE
32, rue Louis Blanc
Groupe A : tél. 44.25.42.61
4 classes primaires
Groupe B : tél. 44.25.04.97
4 classes primaires et 1 classe de perfectionnement.

Maternelle : tél. 44.25.98.09
4 classes.

PAUL LANGEVIN
19, rue du 8 Mai 1945
Groupe A : tél. 44.24.07.63
5 classes primaires.

Groupe B : tél. 44.25.67.89
5 classes primaires.
Maternelle : tél. 44.25.60.70
3 classes

JACQUES DECOUR
Avenue Anatole France
Groupe A : tél. 44.26.11.27
11 classes primaires et 1 classe de perfectionnement.

Groupe B : tél. 44.25.38.49
11 classes primaires et 1 classe d'adaptation.
Maternelle : 1, rue Paul Vaillant Couturier - Tél. 44.25.47.45
4 classes.

Maternelle :
2, rue Jacques Decour - Tél. 44.25.46.43
4 classes.

DANIELLE CASANOVA
Rue Salvador Allende - Tél. 44.25.67.90
3 classes primaires et 1 classe enfantine.

HENRI WALLON
Rue Jules Uhry - Tél. 44.25.70.35
3 classes maternelles.
G.A.P.P.

Dans le groupe scolaire Jacques Decour B.

C.E.S. ANATOLE FRANCE
Av. Anatole France - Tél. 44.25.12.82

C.E.S. EDOUARD HERRIOT
Rue Edouard Herriot, Nogent-sur-Oise
Tél. 44.71.32.25

C.E.S. MARCELIN BERTHELOT
Rue du Moustier, Nogent-sur-Oise
Tél. 44.71.21.71

LYCÉE D'ÉTAT MIXTE JULES UHRY
7, rue Aristide Briand, Creil
Tél. 44.25.26.38



NOTA : pour l'inscription des jeunes enfants dans les établissements scolaires, des périmètres ont été délimités par arrêtés du Maire. Veuillez en prendre connaissance auprès du Service Scolaire Municipal.

1 classe
lant Coutu-
44.25.46.43
4.25.67.90
sse enfan-
0.35
Jacques
5.12.82
-sur-Oise
T
Oise
UHRY



enfants
es péri-
tés du
issance
al.

les services techniques

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Rue André Ginisti. 60160 MONTATAIRE
Tél. 44.25.53.04

Heures d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 8 à 12 h. et de 13 h.
30 à 18 h., le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.
Appel d'urgence en dehors des heures
d'ouverture : 44.25.18.18
Secrétariat : Poste 54

Le service est scindé en deux grands secteurs :

ÉTUDES ET PROGRAMMATION

Bureaux : rue André Ginisti (face au Foyer AFTAM)

Le service se compose de :

- * programmation, réalisation, suivi des projets
- * conseils techniques à la population
- * conseils sur les demandes concernant l'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, alignement, permis de démolir...)

3 secteurs ont été créés :

URBANISME : poste 53

BATIMENTS : poste 25

VOIRIE : poste 40

ENTRETIEN

Il s'agit des ateliers qui se trouvent rue Ginisti (en face Leclerc). Ces services sont répartis en deux sous-secteurs :

VOIRIE - ESPACES VERTS

Un effectif de 39 personnes qui exécutent :

- * l'entretien des voiries communales et trottoirs
- * les transports
- * le ramassage des ordures ménagères
- * la propreté des voiries, trottoirs et caniveaux
- * la préparation des fêtes et cérémonies
- * la création et l'entretien des espaces verts publics
- * le salage et le déneigement
- * l'aide à la population dans le cas de catastrophes naturelles (inondations, éboulements...)
- * la dératisation
- * les prêts de matériel (tables, chaises...)

BATIMENTS

Un effectif de 35 personnes qui assure l'entretien des bâtiments scolaires et administratifs dans les différents corps d'état (peinture, menuiserie, maçonnerie, serrurerie,

plomberie, électricité, magasin...)

Ce dernier réalise dans la mesure des possibilités, des travaux de plus grande importance (salle du cinéma Palace).

Ce service est également réquisitionné en cas de catastrophes naturelles.

Trois mécaniciens sont également affectés aux Services Techniques Municipaux afin d'entretenir le parc de véhicules.

L'ensemble de ces services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements, aides techniques et constitution de dossiers.

TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous voulez louer, acquérir, vendre, modifier une habitation. Quelles sont vos démarches ?

EN PREMIER LIEU, SE RENSEIGNER AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

LOCATION

La municipalité met en place un service "FONCIER-LOGEMENT".

Vous voulez louer, renseignez-vous sur vos droits (durée du bail, montant du loyer...).

Vous voulez mettre en location : pour informer la population intéressée, il va être dressé une liste des logements possibles à louer sur Montataire. CONTACTER LE SERVICE FONCIER - Tél. 44.25.53.04 poste 35 Services Techniques Municipaux, rue André Ginisti.

ACQUISITION

Vous voulez acheter une maison existante ou un terrain pour construire :

- * Venez consulter le PLAN D'OCCUPATION DES SOLS de Montataire. Il vous sera donné tous les renseignements concernant les règles de construction et servitudes éventuelles liées à cette habitation ou à ce terrain.

Documents nécessaires à l'établissement du dossier :

a) certificat d'urbanisme : il vous dira si l'opération envisagée est conforme aux règles d'urbanisme, si votre terrain est constructible.

Les formulaires sont disponibles soit chez votre notaire, agent immobilier ou aux Services Techniques Municipaux. Ils sont à adresser au Maire de la Commune concernée qui, après avoir émis son avis, l'adresse à la D.D.E. qui le délivre (2 mois).

b) certificat d'alignement : il vous dit si votre propriété est frappée d'alignement.

Les formulaires sont disponibles soit chez votre notaire, agent immobilier ou aux Services Techniques Municipaux. Ils sont à adresser au Maire de la Commune concernée qui vous délivrera un arrêté d'alignement dans un délai de 2 mois.

c) demande de permis de construire : il vous dit si

es

magasin...)
mesure des pos-
us grande impor-
lace).
réquisitionné en
elles.
galement affectés
Municipaux afin
nicules.
es se tiennent à
renseignements,
stitution de dos-

VOS TRATIVES

ndre, modifier une
marches?
IGNER AUX SERVI-
X

un service "FON-

vous sur vos droits
r...).

: pour informer la
e dressé une liste
er sur Montataire.
FONCIER - Tél.
echniques Muni-

n existante ou un

OCCUPATION DES
donné tous les ren-
les de construction
cette habitation ou

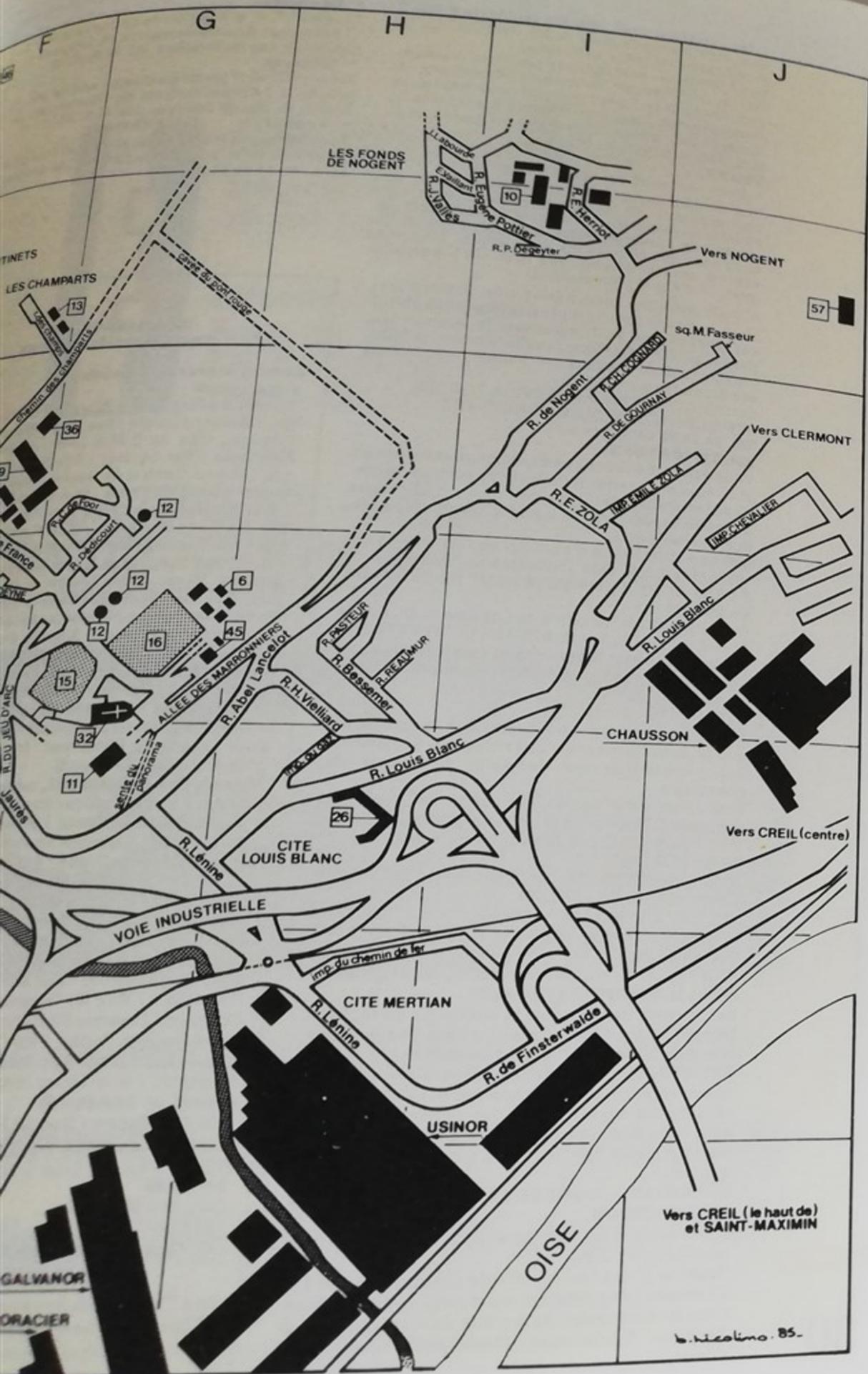
tablissement du

us dira si l'opéra-
x règles d'urba-
ructible.

s soit chez votre
Services Techni-
sser au Maire de
ès avoir émis son
délivre (2 mois).
s dit si votre pro-

s soit chez votre
Services Techni-
sser au Maire de
délivrera un arrê-
2 mois.
aire : il vous dit si





Abel Lancelot
 Aiguillons
 Aiguillons
 Ambroise Croizat
 Anatole France
 André Ginisti
 Angy
 Argilière
 Armand Desnosse
 Auguste Génie
 Berthe Fouchère
 Bessemer
 Châlets
 Champarts
 Champs
 Chemin de fer
 Chemin blanc
 Chères Vignes
 Chevalier
 Christian Cognard
 Colonel Fabien
 Condé
 Cyrille de Foor
 Déportés
 Dix neuf Mars 1962
 Edouard Herriot
 Edouard Vaillant
 Eglise
 Emile Zola
 Emile Zola
 Etienne Du Wès
 Eugène Pottier
 Finsterwalde
 Flageolle
 Gabriel Péri
 Garenne
 Gaz
 Général de Gaulle
 Gournay
 Guillaume Cale
 Guy Moquet
 Henri Barbusse
 Henri Vielliard
 Hérouard Rodier
 Hervé Boulanger
 Huit Mai 1945
 Jacquerie

rue _____ G 5/h 4
 cavée des _____ D 3
 sente des _____ D 3
 avenue _____ E 5/E 6
 avenue _____ E 1/G 4
 rue _____ D 5
 cavée d' _____ F 4
 impasse de l' _____ E 2
 rue _____ E 4
 place _____ E 4/5
 square _____ E 4
 rue _____ H 4
 rue des _____ E 4
 chemin des _____ F 3/G 2
 rue des _____ F 2
 impasse du _____ H 6
 rue du _____ E 1/2
 sente des _____ F 4
 impasse _____ J 3
 rue _____ 13/12
 rue du _____ E 3/E 2
 rue de _____ F 5
 rue _____ G 3
 rue des _____ F 5/F 6
 avenue du _____ E 1
 rue _____ 12
 rue _____ H 2
 rue de l' _____ F 4
 rue _____ 13/14
 impasse _____ 13/J 3
 rue _____ Le Bray
 rue _____ H 1/12
 rue de _____ 16/J 6
 chemin de _____ A 3
 avenue _____ E 2/F 3
 impasse de la _____ F 3
 impasse du _____ H 5
 rue du _____ D 3
 rue de _____ 13/J 3/J 2
 rue _____ Le Bray
 avenue _____ D 4/E 5
 rue _____ E 4
 rue _____ H 4
 rue _____ E 4/F 4
 rue _____ D 4/E 4
 rue du _____ C 4/D 3
 rue de la _____ Le Bray

Jacques Decour
 Jacques Duclos
 Jean Biondi
 Jean Cassé
 Jean-Dominique Fauré
 Jean Jaurès
 Jeanne Labourbe
 Jeu d'Arc
 Jules Guesde
 Jules Uhry
 Jules Uhry
 Jules Vallès
 Lénine
 Lesieur
 Libération
 Louis Blanc
 Louis Blanc
 Louis Dondeyne
 Marceau Horcholle
 Marcel Fasseur
 Martinets
 Martinets
 Marronniers
 Maurice Thorez
 Maurice Vayer
 Mertian
 Nogent
 Panorama
 Paster
 Paul-Vaillant Couturier
 Pierre Degeyter
 Pierre Sémard
 Pont Rouge
 Raoul Dédicourt
 Raymond Coene
 Réaumur
 République
 Roger Salengro
 Romain Rolland
 Salvador Allende
 Victor Hugo
 Voltaire

rue _____ E 2
 rue _____ E 4
 cité _____ E 3
 rue _____ E 6
 rue _____ F 4
 rue _____ F 4/G 4
 rue _____ H 1
 rue du _____ F 4/F 5
 cité _____ E 3
 cité _____ E 3
 rue _____ D 3
 rue _____ H 2
 rue _____ G 5/16
 rue _____ D 4/D 3
 avenue de la _____ F 5/G 5
 rue _____ H 5/14
 cité _____ H 5
 rue _____ F 4
 rue _____ E 4
 square _____ J 2
 impasse des _____ E 2/F 2
 rue des _____ E 2/F 2
 allée des _____ G 4/H 4
 rue _____ E 2
 rue _____ E 3
 cité _____ H 6/16
 rue de _____ 13
 sente du _____ G 5
 rue _____ H 4
 avenue _____ E 2/E 1
 rue _____ 12
 place _____ E 6/F 6
 cavée du _____ G 2/H 3
 rue _____ G 4
 rue _____ E 5
 rue _____ H 4
 rue de la _____ D 4/E 4
 rue _____ E 3
 rue _____ E 3
 rue _____ B 4/A 3
 rue _____ D 4/B 4
 rue _____ D 4

LOCALISATION DES ÉDIFICES PUBLICS ET SITES TOURISTIQUES

| | | |
|----|--|------------|
| 1 | C.M.P.P. | |
| 2 | Antenne HLM | |
| 3 | Ateliers municipaux | E 2 |
| 4 | Bibliothèque Paul Eluard | E 2 |
| 5 | Bibliothèque Elsa Triolet | D 5 |
| 6 | Centre aéré | F 5 |
| 7 | Centre social et ménager (CAFO) | E 2 |
| 8 | Centre Marcel Cachin (BAS/vaccinations/Polyclinique) | G 4 |
| 9 | C.E.S. Anatole France | E 4 |
| 10 | C.E.S. Edouard Herriot | E 4 |
| 11 | Château | F 3 |
| 12 | Châteaux d'eau | I 1/2 |
| 13 | Chaufferies HLM | G 5 |
| 14 | Cinéma Palace | G 3/4 |
| 15 | Cimetière ancien | F 2 |
| 16 | Cimetière nouveau | F 4 |
| 17 | Commissariat de police | G 4 |
| 18 | Courts de tennis | G 4 |
| 19 | Crèche Louise Michel | E 4 |
| 20 | Ecole Danièle Casanova | D 5 |
| 21 | Ecole primaire Jacques Decour A | E 2 |
| 22 | Ecole primaire Jacques Decour B | A 3 |
| 23 | Ecole maternelle Jacques Decour 1 | E 1 |
| 24 | Ecole maternelle Jacques Decour 2 | E 1 |
| 25 | Ecole primaire Jean Jaurès | E 2 |
| 26 | Ecole Joliot Curie (primaire et maternelle) | F 4 |
| 27 | Ecole Paul Langevin (primaire et maternelle) | H 5 |
| 28 | Ecole primaire Edmond Lévillé | C/D 3 |
| 29 | Ecole maternelle Jean Macé | F 4 |
| 30 | Ecole maternelle Henri Wallon | F 4 |
| 31 | Eglise du Christ ressuscité | D 3 |
| 32 | Eglise Notre-Dame | F 4 |
| 33 | Foyer AFTAM | G 4 |
| 34 | Gare SNCF | D 5 |
| 35 | Gendarmerie | E 6 |
| 36 | Halle des Sports Anatole France | E 4 |
| 37 | Gymnase Paul Langevin | F 3 |
| 38 | Halle des Sports Armand Bellard | D 3 |
| 39 | Mairie | E 1 |
| 40 | Mairie annexe | E 4 |
| 41 | Foyer du 3 ^e âge | F 5 |
| 42 | Médecine du travail | E 4 |
| 43 | Monument des déportés | F 5 |
| 44 | Monument aux morts | F 5 |
| 45 | Petit château | E 4 |
| 46 | Plaine de jeux Armand Bellard | G 4 |
| 47 | Garage municipal - Pompiers | E/F 1 |
| 48 | Postes et télégraphe | D 5 |
| 49 | Régie communale d'électricité | E/F 4 |
| 50 | Salle de la Libération | E 3 |
| 51 | Salle des Sports Marcel Coene | F 5 |
| 52 | Services techniques municipaux | E/D 4/5 |
| 53 | Stade Marcel Coene | D 5 |
| 54 | Stade Kleber Sellier | E 5 |
| 55 | Piste de bi-cross | E 3 |
| 56 | Tribunes du Stade Marcel Coene | E 1 |
| 57 | Lycée Marie Curie/Installations sportives | E 5 |
| 58 | Platform tennis et zone Robinson | J 2 E 1 |

vos projet est conforme aux règles du P.O.S. Il doit être demandé pour toute construction ou modification de votre habitation.

Les formulaires sont délivrés par votre constructeur ou les Services Techniques Municipaux. Ils sont à remplir en 5 exemplaires comprenant plans et description du projet. Ils sont à adresser au Maire de la Commune concernée qui après avis de la D.D.E., le délivre (2 mois).

VENTE

* Vous souhaitez vendre votre habitation.

Une déclaration d'intention de vendre (DIA) doit être adressée au Maire par votre notaire, votre agent immobilier ou vous-même (formulaires disponibles aux Services Techniques Municipaux). Ce document est nécessaire pour que la Commune exerce, éventuellement, son droit de préemption (priorité d'achat pour la ville).

* Vous souhaitez vendre une partie de votre bien. Dans ce cas, il vous faut préalablement un certificat d'urbanisme (CU) autorisant la division des parcelles. De même que pour la location, la Municipalité dresse une liste des habitations à vendre sur Montataire.

**CONTACTEZ-NOUS AU SERVICE FONCIER
SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**
Tél. 44.25.53.04, poste 35

MODIFICATION

Vous venez d'acquérir une habitation ancienne ou vous êtes en location dans une habitation ancienne. Vous souhaitez lui apporter des modifications quant au confort qui lui manque (sanitaire, isolation thermique...).

Il vous est possible d'obtenir, en fonction de vos ressources, une aide technique et financière.

AVANT TOUT COMMENCEMENT DE TRAVAUX,
s'adresser :

Au Centre d'Amélioration du Logement, 28, rue du Pont d'arcole, 60000 BEAUVAIS, tél. 44.02.21.93

Des renseignements et dossiers nécessaires sont également à votre disposition aux Services Techniques Municipaux.

ATTENTION

Les modifications entraînant des bouleversements dans l'aspect extérieur de votre construction nécessitent une demande de permis de construire.

Pour l'ensemble de ces opérations, les accès aux différents réseaux de distribution sont obtenus à :

GAZ : EDF/GDF, rue Jean-Jaurès à CREIL
tél. 44.55.00.42

ELECTRICITE : RCEM, rue Romain Rolland à MONTATAIRE, tél. 44.25.57.38

ECLAIRAGE PUBLIC : SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX, rue André Ginisti, à MONTATAIRE
Tél. 44.25.53.04

EAU : S.L.E.E., rue Buhl, à CREIL, tél. 44.25.25.22

RÉALISATIONS DIVERSES

Les travaux de clôtures, ravalements de façades, réfections de toitures, nécessitent une autorisation préalable de Monsieur le Maire.

ATTENTION : préalablement à toute démolition de construction, demander aux Services Techniques Municipaux un formulaire de permis de démolir qui vous autorisera à le faire et qui vous évitera de payer l'impôt foncier bâti sur le bâtiment en question.

DIVERSES CONSULTANCES À VOTRE DISPOSITION.

* Conseils d'Architecture, Urbanisme et environnement (C.A.U.E.)

Tous les 2^e et 4^e mercredis de chaque mois, de 14 à 17 heures (de préférence préalablement à la constitution du dossier de permis de construire), aux Services Techniques Municipaux, rue André Ginisti.

*** Géomètre**

Tous les 1^{er}, 3^e et 4^e jeudis de chaque mois de 14 à 17 heures, à l'Arrondissement de l'Équipement de Senlis, 16, rue de Beauvais, tél. 44.53.03.76

*** Métreur**

Tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois de 14 à 17 heures, à l'Arrondissement de l'Équipement de Senlis, 16, rue de Beauvais, tél. 44.53.03.76

*** Avocat**

Tous les mardis (sauf congés scolaires) à partir de 14 heures 30, au Tribunal de Senlis, allée des Soupirs, tél. 44.53.20.11

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi, mercredi, vendredi, zone ouest

Chemin de Flageolle / Route de Cramoisy / Rue Salvador Allende / Rue Victor Hugo / Rue Voltaire / Rue du 8 Mai 1945 / Cavée des Aiguillons / Rue Lesieur / Rue de la République / Rue du Général de Gaulle / Rue Jacques Duclos / Rue J.-D. Fauré / Rue Henri Barbusse / Rue Armand Desnosse / Rue des Châlets / Rue Marceau Horcholle / Rue Hervé Boulanger / Rue André Ginisti / Avenue Guy Moquet / Rue Jules Uhry / Rue Roger Salengro / Rue Maurice Vayer / Rue Romain Rolland / Cité Jules Guesde / Sente des Chères Vignes / Rue du Colonel Fabien / Impasse de la Garenne / Rue Maurice Thorez / Avenue Paul-Vaillant Couturier / Rue du Chemin Blanc / Rue du 19 Mars 1962 / Avenue Anatole France / Avenue Gabriel Péri / Rue Jacques Decour / Impasse des Martinets / Rue des Champarts / Cavée d'Angy / Rue Raoul Dédicourt / Rue Cyrille De Foor / Rue Louis Dondeyne / Impasse de l'Argilière / Cité Jean Biondi.

Mardi, jeudi, samedi, zone est

Avenue Anatole France / Rue Hérouart Rodier / Place Auguste Génis / Avenue Ambroise Croizat / Rue Raymond Coene / Rue des Déportés / Rue Jean Cassé / Rue de Condé / Avenue de la Libération / Rue Jean Jaurès / Rue Abel Lancelot / Rue Lénine / Rue de Finsterwalde / Impasse du Chemin de Fer / Route de Saint-Leu / Rue Louis Blanc / Impasse du Gaz / Rue Henri Vielliard / Rue Pasteur / Rue Bessemer / Rue Réaumur / Rue Emile Zola / Impasse Emile Zola / Rue de Gournay / Rue Christian Cognard / Impasse Chevalier / Rue de Nogent / Rue Eugène Pottier / Rue Jules Vallès / Rue Jeanne Labourbe / Rue Edouard Vaillant / Rue Degeyter / Rue Victor Hugo, côté Thiverny.

Lundi et vendredi

Rue de l'Église / Rue du Jeu d'Arc / Château Usinor / Cimetière / Groupes scolaires / Marchés.

Samedi

Cité des Martinets

RAMASSAGE DES MONSTRES ET ENCOMBRANTS

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, zone est et le 1^{er} jeudi de chaque mois, zone ouest.



S.A. SOGE-BRUYÈRE

Siège Social :

79, rue Jouffroy, 75017 PARIS

Direction de Creil :

Route de Creil à Saint-Leu - B.P. 8

Tél. 44.25.71.28

Télex : 140172 F

BATIMENT - GÉNIE CIVIL
CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES



4, rue de Mouy, 60290 **RANTIGNY**

FERMETURES - STORES - VOLETS ROULANTS
Spécialiste STORE au-dessus de vos vérandas

Saxby Manutention

Chariots élévateurs

Tracteurs d'avions

MONTATAIRE

Usine : avenue de la Libération

Téléphone : 44.55.35.61



Siège Social : SAXBY MANUTENTION S.A.
Place du 8 Mai 1945, 95190 GOUSSAINVILLE
Téléphone : 16.1.39.88.00.11 - Télex : 695016 F

la vie culturelle

SERVICE CULTUREL MUNICIPAL

Mairie annexe, 104, rue Jean Jaurès
Tél. 44.25.57.07, postes 420 et 422
Renseignements, informations culturelles, inscriptions aux ateliers pour enfants, réservations de spectacles, sorties, animations dans la ville, concerts, théâtre, danse, variétés.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.



CINÉMA LE PALACE

Rue des Déportés, tél. 44.25.07.93
Séances : mardi, jeudi, vendredi à 20 heures 30; samedi à 14 heures 30, 17 heures 30 et 20 heures 30; dimanche à 14 heures et 17 heures 30.

ATELIERS POUR ENFANTS

Initiation musicale :

Salle de musique près de l'ancienne église
Pour les petits à partir de 4 ans le mercredi de 14 à 16 heures.

Harmonie :

Salle de musique près de l'Ancienne église.
Pour les enfants et les adultes le mercredi de 20 heures 30 à 22 heures.

SOLFÈGE

Première année, apprentissage d'un instrument
Salle de musique près de l'ancienne église
Pour les enfants à partir de 5 ans le mercredi de 16 à 18 heures.

Deuxième année

Salle de musique École Jean Jaurès

Le mercredi de 13 heures 30 à 17 heures 30, cours d'environ 1 heure.

PIANO

Salle de musique École Jean Jaurès
De 8 heures 30 à 12 heures 30
Ce sont des cours individuels d'une demi-heure. Ils s'adressent aux enfants ayant une bonne connaissance du solfège.

GUIWARE

Salle de musique École Jean Jaurès
Le samedi à partir de 14 heures

CLUB SCULPTURE ET ARTS PLASTIQUES

Au Petit Château le mercredi de 14 à 18 heures

DESSIN

ET HEURE DU CONTE

Salle sous la Coop aux Martinets, le mercredi de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

MICRO-INFORMATIQUE

Salle de micro-informatique de l'École Jacques Decour

Pour les adultes le mardi et le jeudi 20 heures 30 à 22 heures.

Pour les enfants le mercredi de 14 à 15 heures 30 et de 15 heures 30 à 17 heures

SERVICE LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHÈQUE PAUL ELUARD

4, rue des Déportés - Tél. 44.25.19.85

Heures d'ouverture :

Mardi de 14 à 18 heures 15, mercredi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures 15, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures 15, samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

BIBLIOTHÈQUE ELSA TRIOLET

Rue Jacques Decour - Tél. 44.25.38.91

Heures d'ouverture :

Mardi de 14 à 18 heures 15, Mercredi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures, samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Lors de l'inscription, les personnes sont tenues de se présenter avec une pièce d'identité justifiant de l'adresse. Le prêt de livres est gratuit pour les habitants de Montataire.

la vie sportive

Pour tous renseignements concernant les sports, s'adresser au **Service Municipal des Sports** en Mairie - Tél. 425.57.07.

L'O.M.S. (Office Municipal des Sports) est l'organisme qui rassemble tous les partenaires du sport à Montataire. Il a pour but de favoriser la réflexion et l'action sur les questions sportives.

Adresse : Monsieur BESSON, en Mairie - Tél. 44.25.57.07

INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES

CENTRE DES SPORTS
MARCEL COENE

Avenue Guy Mocquet - Tél.44.25.49.71

GYMNASE ARMAND BELLARD

Avenue Anotole France-Tél.44.24.58.13

GYMNASE PAUL LANGEVIN

Rue du 8 Mai 1945

GYMNASE DU C.E.S.

ANATOLE FRANCE

Avenue Anatole France

TRIBUNES

DU STADE MARCEL COENE

Avenue Guy Moquet - Tél.44.26.00.12

BUNGALOW DU TENNIS

Avenue Guy Moquet (derrière le

Centre des Sports Marcel Coene)

Tél. 44.27.40.86

INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES

STADE MARCEL COENE

Avenue Guy Moquet

Tél. Loge du Gardien 44.25.57.37

STADE KLEBER SELLIER

Rue Romain Rolland - Tél. 44.26.00.03

PLAINE DE JEUX ARMAND BELLARD

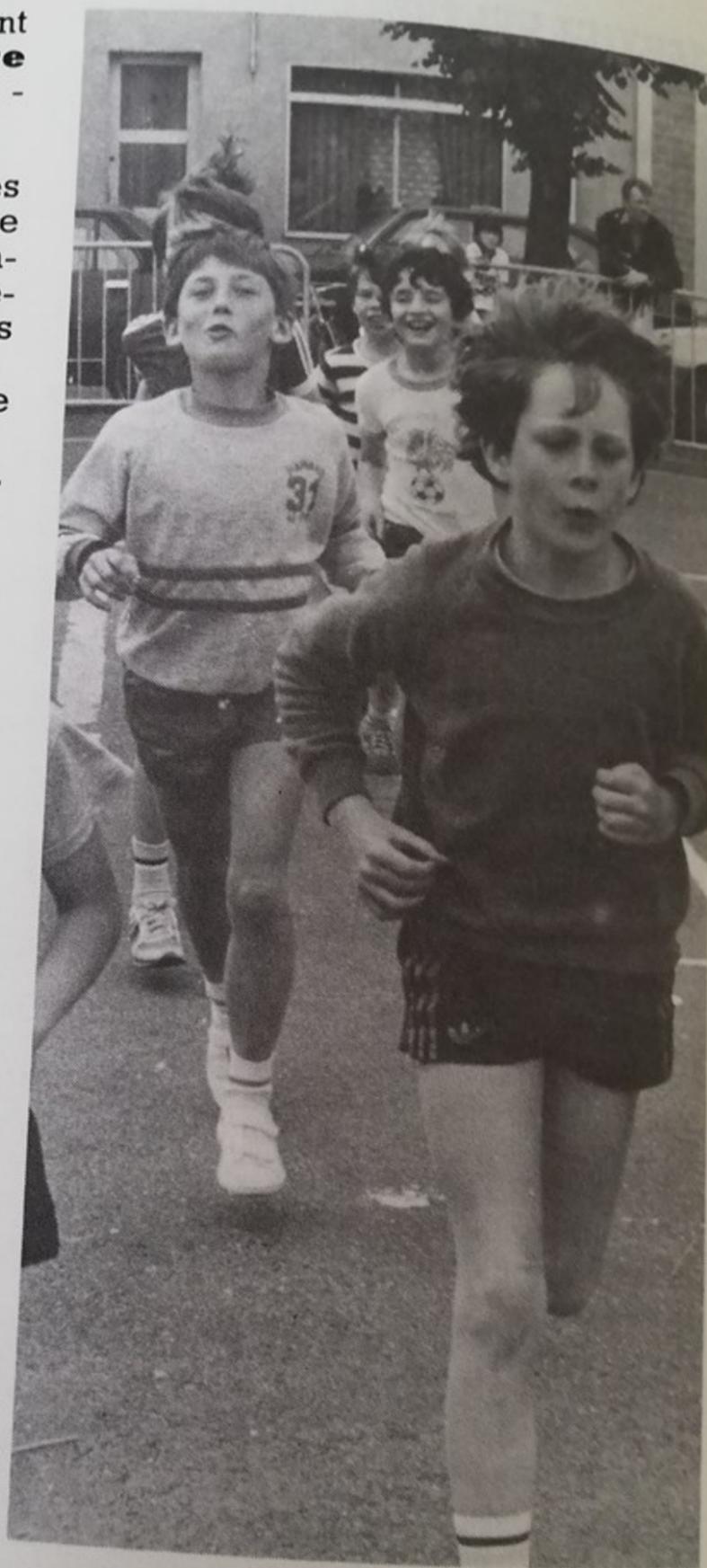
TERRAIN DE BI-CROSS

& PLATFORM TENNIS

Avenue Anatole France

COURTS DE TENNIS

Avenue Guy Moquet - Tél. 44.27.40.86



ASSOCIATIONS SPORTIVES

MONTATAIRE ATHLETIC CLUB
(Athlétisme)

Président : M. Michel OLIVAR

19/5, rue Victor Hugo

Bureau : 44.25.49.71

STANDARD DE MONTATAIRE (Football)

Président : M. André FLAMANT, 16, rue

Édouard
Bureau
MON
Secré
Victo
ESPÉ
DE M
Prési
Vielli
VOLI
Prési
19 M
TENN
Prési
Abel
PING
Prési
Victo
UNIC
Prés
6,
Tél.
MIN
Prés
rout
EN-F
HAN
Prés
11, a
Tél.
PÉT
Prés
plac
Tél.

Édouard Vaillant, Montataire - Tél. 44.71.30.57
Bureau : 44.55.35.01
MONTATAIRE BASKET BALL
Secrétaire : M. Bernard PARISOT, 66, rue
Victor Hugo, Montataire - Tél. 44.25.66.29
ESPÉRANCE MUNICIPALE
DE MONTATAIRE
Président : M. Michel CHAUMONT, 15, rue
Vielliard, Montataire - Tél. 44.25.17.75
VOLLEY CLUB DE MONTATAIRE
Président : M. Bernard BERLY, 7, avenue du
19 Mars 1962, Montataire - Tél. 44.25.31.04
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE
Président : M. Raymond PEYNET, 11 bis, rue
Abel Lancelot, Montataire
PING PONG CLUB MONTATAIRE
Président : M. Roland PETERMANN, 84, rue
Victor Hugo, Montataire - Tél. 44.26.16.78
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE
Président : M. Jean VANLONDERSELE
6, avenue Gambetta, Nogent-sur-Oise
Tél. 44.74.05.39
MINI RACING CAR MONTATAIRE
Président : M. Michel VERPLAETSE, 21,
route de Pont-Sainte-Maxence, VERNEUIL-
EN-HALATTE - tél. 44.25.28.55
HAND BALL CLUB DE MONTATAIRE
Président : M. Vincent CAUDRON
11, avenue du 19 mars 1962, Montataire
Tél. 44.24.29.21
PÉTANQUE CLUB DE MONTATAIRE
Président : M. Jean-Claude CROGNIER, 3,
place Auguste Génie, Montataire
Tél. 44.24.02.91

BILLARD CLUB DE MONTATAIRE
Président : M. Marc VIGNAUD,
11, rue Jacques Decour, Montataire
Tél. 44.24.00.02
LES ARCHERS (Tir à l'Arc)
Président : M. Michel DURIEUX, 103, rue du
Jeu d'Arc, Montataire - Tél. 44.25.61.11
JUDO CLUB DE MONTATAIRE
Président : M. Alain VERDIS, 5, avenue du 19
Mars 1962, Montataire - tél. 44.25.27.75
GROUPEMENT SPORTIF DES PORTUGAIS
(Football)
Président : M. Albert PEREIRA
50, square E. Lalo, 60100 Creil
Tél. 44.26.04.28
ETRIER MONTATAIRIEN
Président : M. Daniel MALLARD, 5, avenue
du 19 Mars 1962, Montataire - Tél. 44.25.47.17
AMICALE DES COMMUNAUX (Football)
Président : M. Fernand TUIL
21, rue Gabriel Péri, Montataire
BASE-BALL DE MONTATAIRE
Président : M. CUCCHI
Collège E. Herriot, 60100 Nogent-sur-Oise
OLYMPIC KARATÉ CLUB
Président : M. Dominique JACOB
3, chemin des portes, Rousseloy
60660 Cires-lès-Mello
PLATFORM TENNIS
Président : M. Raymond PEYNET
11 bis, rue Abel Lancelot, Montataire



En 1986,
la Banque de l'Avenir,
c'est la
Caisse d'Épargne Écureuil

*Une gamme de produits de plus en
plus importante vous sera proposée*

Sans plus attendre, renseignez-vous au
65 bis, rue Jean Jaurès
60160 MONTATAIRE
Tél. 44.25.73.70

centre distributeur
E. LECLERC

MONTATAIRE (rue Ginisti)

*A votre service depuis 20 ans...
et toujours des prix Leclerc*

CHAUSSURES LALAU

Madame Germaine GOTON, 49, rue de la République, MONTATAIRE

*Chaussures Ville et Sports - Maroquinerie
Une collection exceptionnelle - Un choix de marques*

Femmes : Marco, Dorndorff, J.-B. Martin, Pallet
L'Essor, Ted Lapidus, Martine

Enfants : Babybotte, Olejo, Bravo, Kickers

Hommes : Paraboot, Arima, Ch. Pellet

Sport-Pluie : Adidas, Puma, Paladium, Aigle

Spécialiste Pieds sensibles
Remise de 5% aux familles nombreuses

pour l'emploi

Le Service "Jeunesse" a organisé plusieurs stages d'insertion afin de donner une meilleure formation et qualification aux jeunes. Ces stages n'ont, la plupart du temps pas de débouché puisque les emplois dépendent exclusivement des employeurs. En tout état de cause, le service "Jeunesse" reste à la disposition de tous ceux qui souhaitent se renseigner, être informés.

Si vous n'avez pas de travail, soit que vous ayez déjà travaillé, soit que vous n'avez jamais travaillé, il faut vous faire inscrire à l'A.N.P.E., rue Victor Hugo à Creil.

Il faut que vous alliez au Bureau des ASSEDIC, rue Benjamin Raspail, à Creil, puisque sous certaines conditions, vous avez droit à des indemnités.

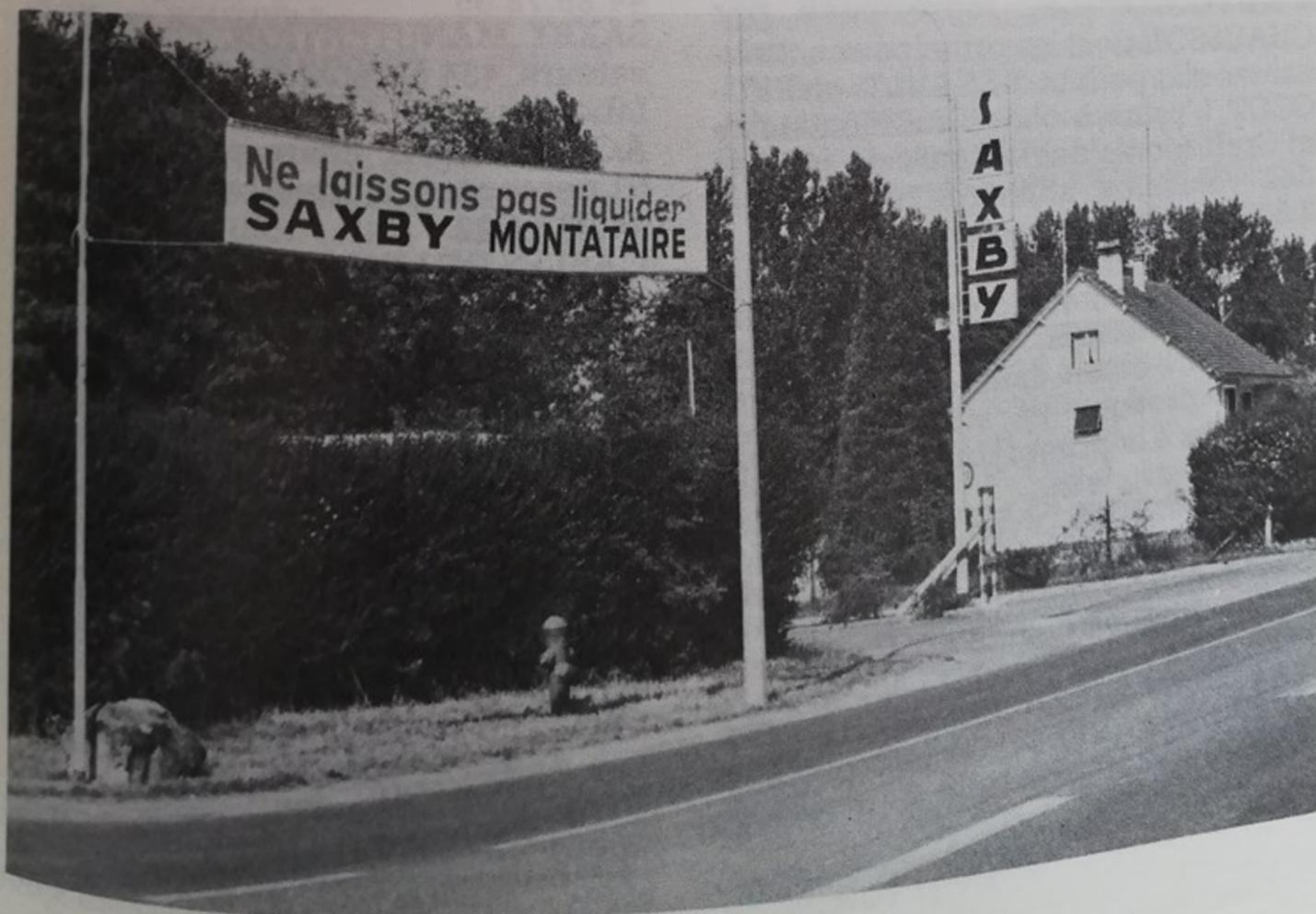
Vous avez le droit de demander une formation si vous n'en avez pas ou bien vous perfectionner si la formation que vous avez a vieilli.

Pour toute demande, s'adresser à l'A.N.P.E.

Vous avez aussi la possibilité de demander une carte gratuite à la STAC qui vous permet de voyager dans le Bassin Creillois pour un tarif réduit.

La première des libertés, le premier des droits de l'homme est le droit au travail. Hélas, cette liberté et ce droit sont supprimés pour un nombre croissant d'habitantes et d'habitants de notre ville.

Avec les moyens qui sont les siens, certes limités, la Municipalité de Montataire attache une grande importance à ce problème qui touche plusieurs centaines de jeunes et de moins jeunes. Le Bureau d'Aide Sociale examine tous les cas dramatiques et tente d'apporter une aide financière aux cas les plus difficiles.



les transports



**SERVICE DES TRANSPORTS
DE L'AGGLOMÉRATION
CREILLOISE**
26, rue Jules Juillet à Creil
Tél. 44.55.48.22

TARIFS RÉDUITS

La carte d'abonnement vous est remise gratuitement par le STAC pour un an, sur présentation d'une attestation du chef d'établissement scolaire ou de l'employeur. Chaque mois, vous achetez au STAC un coupon de validation valable du 1^{er} au dernier jour du mois. **N'OBLITÉREZ JAMAIS VOTRE COUPON.**

La carte tarif réduit vous est remise gratuitement par le STAC pour un an, sur présentation d'une attestation du chef d'établissement scolaire ou de l'employeur. Avec votre carte, vous achetez le carnet de 5 tickets chez les dépositaires ou au STAC. **LORSQUE VOUS OBLITÉREZ VOTRE TICKET, L'APPAREIL INDIQUE L'HEURE LIMITE DE VALIDITÉ.**

TARIFS PLEINS

Vous achetez le carnet de 5 tickets

chez les dépositaires ou au STAC. Ou vous achetez le billet au conducteur.

LORSQUE VOUS OBLITÉREZ VOTRE BILLET, L'APPAREIL INDIQUE L'HEURE LIMITE DE VALIDITÉ.

S.N.C.F., Gare de Montataire
Rue des Déportés
Tél. 44.25.67.26

PARIS AUSTERLITZ

55, quai d'Austerlitz, 75013 PARIS

Informations : (1) 45.84.16.16

Réservations : (1) 45.84.15.20

PARIS-EST

Place du 11 Novembre

75475 PARIS CEDEX 10

Informations : (1) 42.08.49.90

Réservations : (1) 42.40.11.22

PARIS GARE DE LYON

20, boulevard Diderot

75571 PARIS CEDEX 12

Informations : (1) 43.45.92.22

Réservations : (1) 43.45.93.33

PARIS MONTPARNASSE

17, boulevard Vaugirard

75741 PARIS CEDEX 15

Informations : (1) 45.38.52.29

Réservations : (1) 45.38.52.39

PARIS NORD

18, rue de Dunkerque

75475 PARIS CEDEX 10

Informations : (1) 42.80.03.03

Réservations : (1) 48.78.87.54

PARIS SAINT-LAZARE

13, rue d'Amsterdam, 75008 PARIS

Informations : (1) 45.38.52.29

Réservations : (1) 43.87.91.70

TAXIS

BORNE TAXIS

Place Auguste Génie, tél. 44.25.51.45

FOULON ROMAIN

Place Auguste Génie, tél. 44.25.36.29

TAXIS-GROUP

Montataire, Thiverny, Saint-Leu

17, rue de la Libération

60340 Saint-Leu d'Esserent

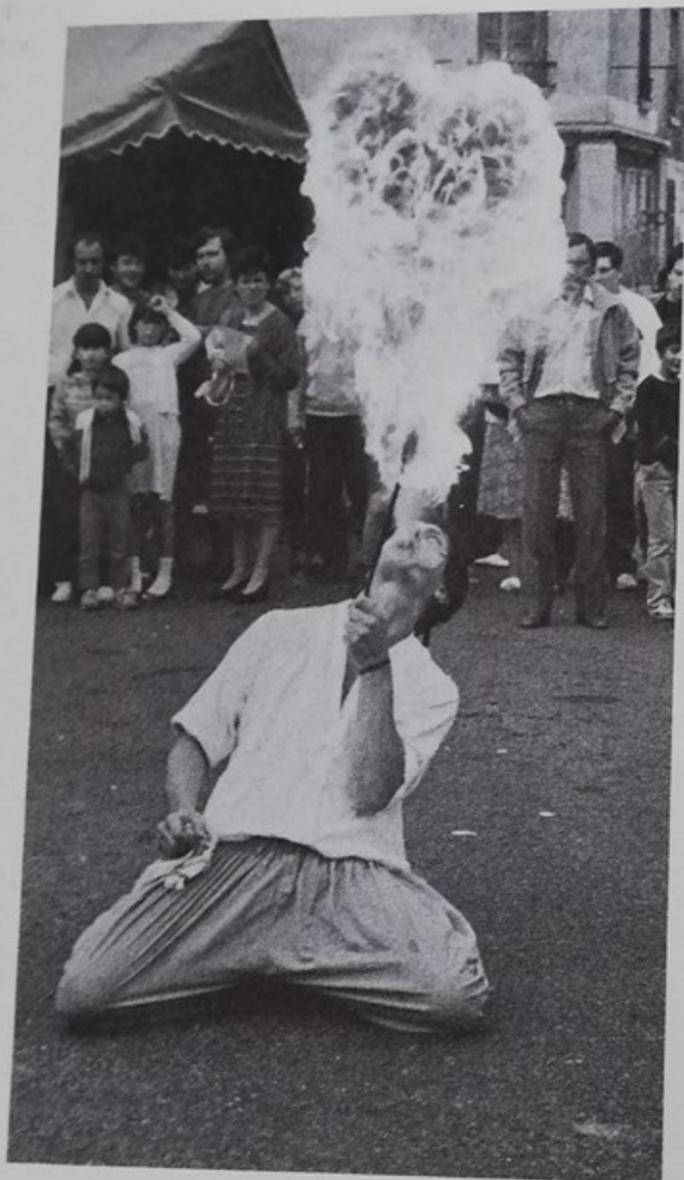
Tél. 44.56.66.22 / 44.56.05.27

C.
nduc-
DTRE
e



5
9

fêtes et manifestations



Début Janvier : Présentation des vœux de la Municipalité par Monsieur le Maire aux personnalités.

Février : Mercredi Gras

Mi-Février : Cyclo-cross (Prix de Montataire).

19 Mars : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie (19 Mars 1962).

Pâques : (dimanche et lundi) : Tournoi de Football des Portugais de Montataire.

Fin Avril : Journée de la Déportation, commémoration de la Libération des Camps.

Début Mai : Prix de la Ville de Montataire (cyclisme).

8 Mai : Commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale (1939/

1945) et de la Victoire sur le nazisme (8 Mai 1945).

Jeudi de l'Ascension : Braderie.

3^e Dimanche de Mai : Tournoi de sixte de l'Amicale des Communaux.

Fin Mai : Fête du Sport chez les scolaires, 2 jours au stade Marcel Coene avec pique-nique offert par la Municipalité.

Dernier Dimanche de Mai : Sortie à Roland Garros organisée par la Municipalité le premier mercredi des Internationaux de France.

Début Juin : Tournoi minimes avec la participation des villes de CESSON et de CRETEIL (Football au stade Marcel Coene).

4 Juin : Cérémonie anniversaire du décès de Marcel Coene, ancien Maire de Montataire.

Début Juin : Prix de l'OMS (cyclisme) minimes et féminines, cadettes, cadets et féminines juniors et séniors.

3^e week-end de Juin : Tournoi de Volley ouvert à tous, licenciés ou non, organisé par l'OMS au Centre des Sports Marcel Coene.

14 Juillet : Fête Nationale avec feu d'artifice.

14 Juillet : Prix cycliste Marcel Coene

1^{er} Dimanche après le 15 Août : Fête Patronale de Montataire.

3^e Semaine d'Août : Tournoi international Juniors Séniors de Football.

7/8 Septembre : Concours de Pétanque ouvert à tous.

Fin Septembre-début Octobre : Commémoration de la libération de Montataire (guerre 1939-1945).

Courant Octobre : Exposition des Peintres Amateurs de Montataire.

Mi-October : Exposition Mycologique.

Mi-October : 20 kilomètres de Montataire.

11 Novembre : Commémoration de l'Armistice (fin de la première guerre mondiale 1914-1918).

2^e week-end de Décembre : Tournoi de Ping-Pong ouvert à tous, salle Marcel Coene.

la vie associative

F.N.A.C.A.
Président : M. VERDET Jean-Pierre
16, rue de la République, Montataire

F.N.D.I.R.P.
Président : M. BIETTE Ernest
82, rue Victor Hugo, Montataire

A.N.A.C.R.
Président : MIGNON Maurice
13, rue du 8 Mai 1945, Montataire

A.R.A.C.
Président : ROGER Marcel
60, av. Anatole France, Montataire

U.N.C.
Responsable : M. DEBRIE Henri
19, rue de Condé, Montataire

A.C.P.G.O.
Président : M. GRISON Gilbert
13, rue de Finsterwalde, Montataire

U.C.M.C.E.
Président : M. LOBJOIS Julien
18, rue de l'Église, Montataire

**UNION NATIONALE
DES RETRAITÉS**
Président : M. HACHE Jean
17, bis, av. Gabriel Péri, Montataire

RETRAITÉS C.G.T.
Responsable : M. BARRA Jean
Rue Louis Dondeyne, Montataire

UNION LOCALE C.G.T.
Responsable : M. PANTOUX
81, rue Jean Jaurès, Montataire

**ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES (F.C.P.E.)**
Responsable : Mme ROSSE
116, rue Jean Jaurès, Montataire

**SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT
DU SECOND DEGRÉ**
Responsable : M. GRESSIER
C.E.S. Anatole France, Montataire

SECOURS POPULAIRE
Responsable : Mme D'Hoker Huberte
72, cité Jean Biondi, Montataire

U.F.F.
Responsable :
Mme BOUBENNEC Lucienne
34, rue du Colonel Fabien, Montataire

A.C.E.
Responsable : Mme BILLET Dominique
17, rue Lesieur, Montataire

TOURISME ET TRAVAIL
Responsable : M. PEN Francis
1, av. Guy Mocquet, Montataire

ASSOCIATION FRANCE/R.D.A.
Responsable : M. RINGENBACH Michel
82, rue Victor Hugo, Montataire

SYNDICAT D'INITIATIVE
Responsable : M. HACHE Jean
B.P. 13, Montataire

**AMICALE
DES SAPEURS POMPIERS**
M. RULENCE Bernard
91, rue Jean Jaurès, Montataire

HARMONIE MUNICIPALE
Présidente : Mme DE PRINS
15, rue des Déportés, Montataire

SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE

Président : M. VERSCHUUR Joseph
3, impasse du Chemin Vert
60100 Nogent-sur Oise

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Président : M. POTTIER Gilbert
20, rue Christian Cognard, Montataire

SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE

Président : M. DEMANGE Marcel
29, rue Paul Bert, 60270 Gouvieux

AMICALE PHILATÉLIQUE

Président : M. JADOT Léon
37, av. Claude Péroche
60100 Nogent-sur-Oise

PHOTO-CLUB DE MONTATAIRE

Président : M. BÉZIN Marc
12, rue Bessemer, Montataire

"FORMES ET COULEURS"

Président : M. DE BRUYN
20, rue de la Résistance, 60100 Creil

THÉÂTRE DU TEMPS

Responsable : Mme RIPOLL Elisabeth
5, av. des Roseaux
60660 Cires-lès-Mello

ATELIER DE RECHERCHE**CHORÉGRAPHIQUE**

Responsable : M. ADELAÏDE Thierry
76, impasse P. Curie, Saint-Claude

Bury, 60250 Mouy

FEELING DANCE

Responsable : Mme BULKE Claudine
Cité Jean Biondi, Montataire

CLUB INSTRUMENTAL**DU BASSIN CREILLOIS**

Président : M. FASTIGGI
Rue de Gournay, Montataire

HABITANTS DU LOTISSEMENT**"LES CIGOGNES"**

Président : M. FACHE Jean-Pierre
21, rue Jules Vallès, Montataire

HABITANTS DES PAVILLONS H.L.M.**DU FOND DE NOGENT**

Responsable : M. ZANETTI
6, rue Eugène Pottier, Montataire

PROPRIÉTAIRES DE "FOSSE COMPTE"

Responsable : M. FRANÇOIS Jean
11, rue Louis Dondeyne, Montataire

CO-PROPRIÉTAIRES "FOND DU**CHEMIN BLANC"**

Responsable : M. VIEVILLE Jean-Max
7, av. du 19 Mars 1962, Montataire

ORIGINAIRES DU PORTUGAL

Président : M. EMPADINHAS
4, rue Curie, 60870 Villers-Saint-Paul

U.T.A.N.O.

47, tour Bellevue, 60160 Thiverny

SOUVENIR DU PORTUGAL

Responsable : M. GAMITO Annibal
54, rue de la République, Montataire

AMICALE DES MAROCAINS**EN EUROPE**

Responsable : M. OUAQEF
2, av. Gabriel Péri, Montataire

NOTA : Pour les Associations Sportives, se reporter au chapitre 10 : "La Vie Sportive (page 34).

mémento pratique

P.T.T.

Rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.67.72
Ouvert du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures 30 et le samedi de 8 à 12 heures.

COMMISSARIAT DE POLICE

127, rue Jacques Duclos - Tél. 44.25.57.47
Ouvert du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Fermeture le samedi et le dimanche.
En cas d'urgence et de fermeture du Commissariat de Montataire, vous pouvez appeler le Commissariat de Police de Creil au 44.25.17.17 qui est ouvert 24 heures sur 24 au 12 rue Marcel Philippe à Creil.

GENDARMERIE

72, rue Jacques Duclos - Tél. 44.25.57.14
Ouverte de 7 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

En dehors de ces horaires, et pendant le week-end, une permanence est assurée.

POMPIERS

Tél. 44.25.33.18 ou le 18

BANQUES

CRÉDIT AGRICOLE DE L'OISE
4, place Auguste Génie - Tél. 44.25.71.61

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
12, place Auguste Génie - Tél. 44.25.48.11

CAISSE D'ÉPARGNE ECUREUIL
65 bis, rue Jean Jaurès - Tél. 44.15.73.70

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE ET CHÈQUES POSTAUX (PTT)
Rue Jean Jaurès - Tél. 44.25.67.72

OFFICE PUBLIC D'HLM
17, rue Albert Thomas, 60100 CREIL
Tél. 44.55.12.56

ANTENNE HLM
84 bis, avenue Anatole France, MONTATAIRE

Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30. Permanence le samedi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX
Rue Buhl, CREIL - Tél. 44.25.25.22

ELECTRICITÉ DE FRANCE (EDF)
56, rue Jean Jaurès, CREIL
Tél. 44.55.00.42

RÉGIE COMMUNALE

D'ÉLECTRICITÉ

1, rue Romain Rolland
Tél. 44.25.57.38

GAZ DE FRANCE (GDF)

58, rue Jean Jaurès, CREIL
Tél. 44.55.08.81

PERCEPTION**TRÉSORERIE PRINCIPALE**

10, rue Albert Thomas, CREIL
Tél. 44.55.11.16

RECETTE MUNICIPALE DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE

Allée du Musée, CREIL - Tél. 44.25.11.83

HOTEL DES IMPÔTS

1 et 2, square Hélène Boucher, CREIL
Tél. 44.25.04.72

Contributions directes, Recette locale des Impôts (timbres fiscaux et vignettes), Recette des Impôts Creil-Ouest et Inspection des Impôts, Contrôle de l'Enregistrement.

Réception les mardi et vendredi de 9 à 12 heures.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

2, rue Saint-Cricq-Cazeaux, CREIL
Tél. 44.25.02.05

SÉCURITÉ SOCIALE

Rue Ribot, CREIL - Tél. 44.25.60.44

CAISSE DE RETRAITE (GRAM)

Rue Ribot, CREIL - Tél. 44.24.08.79

URSSAF

Rue Marl, CREIL - Tél. 44.55.35.10

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAFO)

2, rue Charles-Auguste Duguet, CREIL
Tél. 44.55.35.10

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)

Rue Victor Hugo, CREIL
Tél. 44.55.07.27

P.A.I.O. (Permanence d'Accueil, Information et Orientation)

15, rue Jules Michelet, CREIL
Tél. 44.25.25.40

ASSEDIC OISE ET SOMME

15, rue Victor Hugo, CREIL
Tél. 44.25.44.15

INSPECTION DU TRAVAIL

26, boulevard Biondi, CREIL

Tél. 44.25.45.67

BOURSE DU TRAVAIL
Rue Fernand Pelloutier, CREIL

Tél. 44.55.48.15
PREFECTURE DE L'OISE
60022 BEAUVAIS CEDEX

Tél. 44.48.48.20
SOUS-PREFECTURE
BP 120, 60309 SENLIS CEDEX

Tél. 44.53.00.09
TRIBUNAL D'INSTANCE
Hôtel de Ville de Creil

Tél. 44.25.01.74
**TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE**
Allée des Soupirs, SENLIS

Tél. 44.53.20.11
Un avocat assure tous les mardis à
partir de 14 heures une permanence
gratuite.

TRIBUNAL DE COMMERCE
Allée des Soupirs, SENLIS
Tél. 44.53.20.11

LIEUX DE CULTE

CULTE CATHOLIQUE
Paroisse, 135, rue Jean-Dominique Fau-
ré, 60160 MONTATAIRE - Tél. 44.25.57.04

CULTE PROTESTANT
Pasteur Eglise réformée
Rue Canneville, 60100 CREIL
Tél. 44.25.01.31

CULTE ISRAELITE
Rabbin Jacques NEZRI
6, avenue de la Rainette, 60100 CREIL
Tél. 44.25.76.59

Synagogue
6, avenue de la Rainette, 60100 CREIL
Tél. 44.25.16.37

CULTE EVANGELIQUE
Eglise Chrétienne Evangélique
32, rue Demagnez, 60100 NOGENT-
SUR-OISE - Tél. 44.55.26.08

